



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

---

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40

BRUXELLES: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41

*Publication périodique*

1965 - n° **6-7**

## SOMMAIRE

Pages

### I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

#### PRISE DE POSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTE :

- Comité exécutif des syndicats libres (CISL) des pays de la CEE	1
- Comité syndical des transports CISL des Six . . . . .	2
- Comité européen des transports CISC . . . . .	2
- 3ème conférence des syndicats agricoles (CISL) dans la CEE . .	2
- Syndicats chrétiens des travailleurs agricoles des Six . . . .	4
- Bureau de la CFDT (France) . . . . .	5
- Comité national de la CFDT (France) . . . . .	6
- Bureau de la Confédération "Force ouvrière" (France) . . . . .	6
- Comité confédéral de la CGC (France) . . . . .	7
- Secrétariat confédéral de la CISL (Italie) . . . . .	7
- Secrétariat national de la UIL (Italie) . . . . .	7

M. Bruno Storti a été élu président de la Confédération internationale des syndicats libres . . . . .	8
---	---

Harmonisation sociale dans la CEE : le DGB se félicite d'une initiative du Parlement européen . . . . .	8
---	---

La CISNAL ouvre un bureau à Bruxelles . . . . .	9
---	---

#### CONGRES SYNDICAUX :

- XVIIème congrès de la Confédération générale des cadres (France) 10	
- XXIème congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des travailleurs du textile et de l'habillement . . .	11
- Vème conférence internationale des ouvriers de l'acier (FIOM-CISL) . . . . .	12
- VIIIème congrès statutaire de l'IG-Metall (DGB) . . . . .	13

#### PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :

- IIIème conférence des syndicats de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE . . . . .	14
- Session d'information de mineurs (CISL) des mines de fer . . .	21

- "Les objectifs de politique économique et sociale des syndicats libres des métallurgistes dans la CECA" . . . . .	23
- M. Zondervan a été élu président du Comité européen des syndicats des métaux (CISL) . . . . .	24
- Réunion du Comité exécutif de l'Intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA . . . . .	25
- VIIème session du Conseil européen de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et cadres	25

II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

La situation actuelle de la Communauté examinée par les ACLI (Italie) . . . . .	27
Intervention de M. Labor, président des ACLI (Italie) à un congrès de jeunes européens . . . . .	28
Stage européen du Mouvement de libération ouvrière (France) . . .	29

III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE . . . . . 30

IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION . . . . . 49

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### PRISES DE POSITION DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ

Comité exécutif des syndicats libres (CISL) des pays de la CEE  
Bruxelles, 30 septembre 1965

Le 30 septembre 1965, le Comité exécutif des syndicats libres (CISL) des Six a tenu une réunion extraordinaire pour examiner la situation européenne actuelle.

Dans un communiqué diffusé à l'issue de la réunion, les syndicats libres "regrettent que les négociations sur le financement de la politique agricole commune et les propositions de la Commission de la CEE qui y sont liées aient été interrompues dans la nuit du 30 juin 1965, sans que l'on ait vraiment essayé de discuter les problèmes de façon approfondie. Ils repoussent avec énergie la procédure contraire au Traité et aux règles de la démocratie, qui consiste à prendre, par le truchement de conférences de presse, des décisions unilatérales portant sur l'existence même des Communautés européennes, sans consultation préalable des autres Etats membres. Ainsi que par le passé, les syndicats libres continuent de considérer les traités de Paris et de Rome comme la base solide et inébranlable des efforts entrepris en vue d'unifier l'Europe politiquement et économiquement pour améliorer le niveau de vie des peuples et garantir en même temps la paix en Europe et dans le monde".

"Le mouvement syndical libre - poursuit le communiqué - estime que les traités de Paris et de Rome sont intangibles. Aussi a-t-il insisté auprès du président Hallstein, qui a pris la parole devant le comité exécutif du 30 septembre et de toute la Commission de la CEE pour qu'ils poursuivent leur rôle de gardien des Traités et qu'ils restent la force stimulante de la politique communautaire".

"Le Comité exécutif a souligné que les syndicats libres défendront de toutes leurs forces le respect des dispositions du Traité et le maintien des compétences supranationales exercées par les organes des Communautés".

"Les syndicats libres - conclut le document - sont fermement décidés à s'opposer par des actions communes à toute tentative en vue de retourner au système dépassé de relations bilatérales ou multilatérales entre gouvernements en affaiblissant les institutions communautaires dans leur structure et dans leurs hommes. Ils adressent un appel pressant aux gouvernements et à toutes les forces progressives en Europe, pour qu'ils déploient

tous les efforts en vue de mettre fin le plus rapidement possible à la crise actuelle et d'assurer l'évolution ultérieure de la Communauté dans sa forme actuelle. C'est dans cet esprit que les syndicats libres considèrent le Mémorandum de la Commission de la CEE du 22 juillet 1965 comme base tout indiquée pour la reprise des négociations au Conseil de ministres sur le financement de la politique agricole commune".

Comité syndical des transports CISL des Six  
Bruxelles, septembre 1965

Le bureau du Comité syndical des transports de la Communauté (ITF-CISL), également réuni en session extraordinaire, a diffusé une déclaration dans laquelle il affirme que "c'est avec une vive inquiétude que les syndicats de transports voient la crise au sein de la CEE et l'opposition unilatérale du chef de l'Etat français au processus d'intégration européenne, qui risquent de mettre en danger le traité de Rome. Ils estiment à l'unanimité que la situation actuelle de la politique mondiale demande, plus que jamais, une unification politique des peuples de la Communauté et des autres peuples libres de l'Europe".

Comité européen des transports CISC  
Munich, 17 septembre 1965

Au cours d'une réunion qui a eu lieu à Munich (RF d'Allemagne), le 17 septembre 1965, le Comité européen des transports CISC a exprimé "sa profonde inquiétude au sujet de la crise que traverse la CEE depuis le 30 juin dernier mettant en cause la poursuite de la construction européenne de même que les mesures déjà approuvées en matière de politique commune des transports et d'harmonisation sociale. Etant donné qu'en ces domaines des intérêts considérables sont en jeu pour les travailleurs en général et pour les travailleurs des transports en particulier, le CET insiste vivement pour que l'intégration européenne puisse être poursuivie de façon ininterrompue, conformément aux principes souscrits par les différents pays dans les traités européens ratifiés par eux".

3ème conférence des syndicats agricoles (CISL) dans la CEE  
Bari, 18 et 19 septembre 1965

Les syndicats des travailleurs agricoles (CISL) dans les pays de la CEE ont tenu leur 3ème conférence européenne à Bari (Italie), les 18 et 19 septembre 1965. Bien qu'un compte rendu des travaux soit publié dans la partie des "Informations" consacrée au "prises de positions des comités professionnels et industriels", nous reprenons ci-après, étant donné son caractère, le texte de la résolution politique adoptée par la conférence :

"Un espoir sérieux de la mise sur pied d'une politique agricole de la Communauté est apparu, fin 1964, avec la fixation d'un prix commun des

céréales. Cette décision devait être suivie d'une politique communautaire beaucoup plus large, dont les moyens financiers permettraient d'assurer la continuité et la permanence des efforts accomplis.

"Le 30 juin dernier a marqué un arrêt dans cette poursuite des efforts communautaires. La dernières déclarations du président de la République française mettent sérieusement en danger les bases du traité instituant la CEE.

"La 3ème conférence des syndicats de travailleurs agricoles des pays de la CEE (CISL) se situe dans la ligne de la déclaration du 15 juillet 1965 des organisations économiques constituées au niveau de la CEE; elle souligne la nécessité d'efforts constructifs pour maîtriser la crise et confirme la volonté de poursuivre l'intégration européenne.

"La conférence se déclare notamment satisfaite du manifeste de la confédération syndicale française "Force ouvrière" qui en appelle au gouvernement français afin qu'il abandonne la politique du "siège vide" et qu'il participe, dans l'intérêt de la France et de l'Europe, aux travaux du Conseil de ministres de la CEE.

"Etant donné

- que de nos jours, les problèmes de la politique agricole ne peuvent être résolus d'une manière isolée et ne doivent plus trouver leur solution sur une base nationale;
- que de larges résultats sont acquis dans le domaine de l'intégration de l'agriculture dans la CEE;
- que la population et l'ensemble de ceux qui travaillent dans l'agriculture des pays de la CEE désirent intensément la pleine réalisation de l'intégration européenne;
- et qu'il est d'un intérêt vital pour les syndicats libres que les institutions de la CEE soient soumises à un contrôle démocratique effectif.

"La conférence fait appel à tous les gouvernements des Etats membres pour qu'ils maintiennent les principes supranationaux de la CEE et pour qu'ils recherchent une solution constructive à l'actuelle crise politique de la CEE.

"Les syndicats libres de travailleurs agricoles et les organisations syndicales de la CEE feront tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer de tels efforts.

"La conférence estime souhaitable que les négociations interrompues au Conseil de ministres au sujet du financement de la politique agricole

commune et des compétences du Parlement européen soient reprises sur la base du Mémorandum de la Commission de la CEE du 22 juillet 1965".

Syndicats chrétiens des travailleurs agricoles des Six  
Anvers, septembre 1965

A l'issue d'une réunion du Comité des syndicats chrétiens des travailleurs agricoles des six pays de la Communauté qui a eu lieu récemment à Anvers (Belgique), il a été décidé d'adopter une résolution, dont nous publions le texte ci-dessous :

"Les syndicats chrétiens des travailleurs agricoles des six pays de la Communauté européenne, réunis en session de leur Comité à Anvers, ont examiné d'une manière approfondie la situation créée par l'échec des négociations au sein du Conseil de ministres fin juin 1965, au sujet du projet introduit par la Commission européenne sur le financement de la politique agricole commune.

"Ils regrettent vivement la décision du gouvernement français de s'absenter des séances des organes européens, provoquant ainsi un arrêt dans le développement de l'unification de l'Europe et dans l'élaboration de la politique agricole européenne, en particulier.

"Ils sont d'avis qu'un tel arrêt dans la progression difficile, mais néanmoins inéluctable vers l'intégration, pourrait avoir des conséquences néfastes pour le bien-être des populations des pays membres et plus particulièrement pour l'amélioration urgemment nécessaire du standard de vie des travailleurs agricoles dans la Communauté.

"Les syndicats chrétiens tiennent partant, à cette occasion, à confirmer expressément leur attachement au principe même de l'unification européenne, unification dont les conséquences ne se limiteront pas aux pays membres, mais s'étendent inévitablement aux autres pays européens et même aux autres continents.

"Ils expriment comme leur conviction, que le projet de financement de la politique agricole commune comme il a été modifié par la Commission européenne au mois de juillet 1965, présente une base raisonnable pour reprendre avec fruit les négociations entre les gouvernements des États membres. A cette occasion, les syndicats chrétiens des travailleurs agricoles dans la CEE soulignent, une fois de plus avec force, la grande importance qu'ils attachent à la poursuite du développement d'une consultation régulière et efficace des partenaires sociaux de tous les secteurs agricoles.

"Ils rappellent que pour eux la construction de l'Europe doit être une réalisation efficace pour contrecarrer la pénétration des forces économiques internationales, contraires aux intérêts des travailleurs, et qu'elle

doit aboutir à une amélioration nécessaire des conditions de vie des travailleurs de l'agriculture, parallèlement au développement économique. Cela nécessite que les travailleurs de l'agriculture aient un véritable pouvoir dans l'élaboration d'une politique agricole commune, démocratiquement définie et un véritable pouvoir de contrôle dans la réalisation de cette politique, ce qui aura pour but d'augmenter la solidarité internationale ouvrière en affaiblissant les nationalismes et en renforçant la paix.

"La réunion prie partant, les syndicats de travailleurs agricoles des pays membres de la CEE de manifester, auprès de leurs gouvernements respectifs, leur ferme volonté de voir se poursuivre l'intégration européenne. Elle invite les syndicats affiliés à tendre, dans la mesure du possible, vers une action commune avec les syndicats d'autres tendances".

°  
°            °

La situation actuelle de la Communauté a attiré également l'attention des organisations nationales.

C'est ainsi que le bureau de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), réuni à Paris, le 9 juillet 1965, a adopté la motion suivante :

"La CFDT :

- constate que le conflit né sur un plan technique recouvre des oppositions profondes dans la conception des structures financières et politiques, oppositions se révélant au fur et à mesure qu'approche la réalisation complète du Marché commun;
- estime que les gouvernements des six pays ont tous des responsabilités dans les erreurs ou la remise en cause de décisions adoptées; l'on peut notamment se demander si certaines déclarations correspondent à la politique réellement désirée ou pratiquée par ceux qui la font;
- affirme que la Communauté économique européenne est maintenant avancée dans sa construction d'une manière telle qu'on ne saurait la remettre en question. Même si elle connaît des retards dans sa réalisation totale, elle devra néanmoins se réaliser et s'élargir;
- souligne que l'actuelle position du gouvernement français risque de renforcer le contrôle déjà trop grand exercé sur l'économie des six pays par les puissances financières.



"Fait appel aux organisations syndicales européennes pour qu'elles coordonnent de plus en plus leur action afin d'obtenir la réalisation d'une communauté contrôlée démocratiquement et réalisant la promotion sociale des travailleurs, trop négligée.

"Demande au gouvernement français de reprendre les discussions le plus rapidement possible.

"Fait appel aux syndicats des six pays pour qu'ils interviennent auprès de leurs gouvernements pour que soit engagée une discussion loyale et franche sur les problèmes financiers, budgétaires et politiques qui devront être réglés dans les prochaines années".

Successivement, le Comité national de la CFDT, dans sa session des 2 et 3 octobre 1965, à Paris, confirmant les positions du bureau confédéral du 9 juillet, a approuvé un document dans lequel il :

- "affirme que la Communauté économique européenne est maintenant avancée dans sa construction d'une façon irréversible au point que si elle connaît des retards dans sa réalisation totale, elle se fera et devra obligatoirement s'élargir;
- "souligne que certaines positions du gouvernement français risquent de renforcer le contrôle déjà trop grand exercé sur l'économie des six pays par les puissances financières et de préparer l'isolement économique de la France face à une vaste zone de libre échange, dominée par les USA;
- "demande au gouvernement de reprendre d'urgence les négociations pour trouver une solution à la crise actuelle;
- "affirme sa volonté de travailler à la réalisation d'une Communauté européenne dont le développement sera orienté par une planification démocratique, ce qui suppose le renforcement des organisations syndicales et leur action au niveau du Marché commun".

De son côté, le bureau de la Confédération "Force ouvrière" (France), prenant connaissance "de la décision du gouvernement portant sur le comportement de la France au sein des Communautés européennes" a affirmé dans un document diffusé le 13 juillet, que "la Confédération "Force ouvrière" ne saurait se désintéresser des conséquences de la décision prise, qui risque de compromettre gravement l'avenir de la construction de l'Europe. Elle a parfaitement conscience que le Marché commun ne pourra vivre et se développer que dans la mesure où chacune des nations en cause saura faire abstraction d'une partie de ses intérêts propres, ce qui ne semble pas avoir été le cas lors des récentes négociations de Bruxelles. En tout état de cause, la Confédération "Force ouvrière" considère que les désaccords ne sauraient justifier la position de retrait du gouvernement alors que la présence de la France est plus que jamais nécessaire dans les instances européennes".

A signaler également une déclaration du Comité confédéral de la Confédération générale des cadres (France), qui "regrette l'interruption des négociations de Bruxelles sur le financement de la politique agricole commune. Il souligne que les partenaires de l'Europe des Six doivent comprendre que la réalisation du Marché commun agricole est, pour la France, une nécessité aussi impérieuse que la création d'une union douanière pour les produits industriels. La CGC souhaite qu'un accord intervienne sur le financement de la politique agricole et que la réalisation de la CEE se poursuive dans l'intérêt de tous".

En Italie, la Confederazione italiana sindacati lavoratori (CISL), dans une déclaration de son secrétariat confédéral de début juillet a exprimé "au nom des travailleurs démocrates italiens, son étonnement et surtout son inquiétude et confirme la substance des déclarations faites par le secrétaire général des syndicats libres Buitter, le 7 juillet (voir "Informations" n° 5/65, page 1 n.d.l.r.). La CISL - poursuit le document - est convaincue que la CEE constitue l'une des expériences les plus valables jamais tentées pour réaliser l'intégration de nations. Il reste beaucoup à faire et il est évident pour tout le monde que l'intégration effective sur les plans économique et social de l'unité politique européenne représentent les objectifs les plus difficiles à atteindre. D'autre part, si elle est consciente du caractère irréversible du processus d'intégration, la CISL n'ignore pas toutefois que ce dernier peut dans l'immédiat se trouver bloqué sur les résultats déjà acquis, lesquels ne constituent qu'une étape du processus d'unification. C'est pourquoi la CISL italienne lance un appel aux gouvernements des six pays, les invitant à poursuivre avec la Commission de la CEE, dans le cadre des institutions communautaires, les consultations qu'ils ont engagées sur les problèmes à résoudre et à ne pas se soustraire aux responsabilités historiques devant lesquelles, aujourd'hui plus que jamais, se trouve l'Europe".

Le 15 septembre 1965, le secrétariat national de l'Unione italiana del lavoro (UIL) a demandé au gouvernement italien "de soutenir avec ses autres partenaires de la Communauté européenne la thèse de l'intangibilité des traités de Rome, et de poursuivre leur application, même dans l'hypothèse d'une absence prolongée des représentants français aux organismes exécutifs".

"Le secrétariat de la UIL - poursuit le document - estime que la lutte des travailleurs européens devra se poursuivre en vue de l'application des traités, et notamment pour aboutir à des élections au suffrage universel direct du Parlement européen, seule garantie de la volonté du peuple et du contrôle politique contre toute involution technocrate de la Communauté. La mobilisation de toutes les forces vives européennes, les efforts communs

déployés par les syndicats et les partis démocratiques pour la création d'une communauté des peuples tournées vers le progrès social et la liberté, la lutte contre le sous-développement et la misère, constituent, de l'avis du secrétariat de l'UUIL, les objectifs permanents de notre pays qui, en tout état de cause, devra étudier en temps utile, les initiatives tendant à riposter à tout arrêt éventuel du processus communautaire afin que celui-ci ne reste pas sans alternative".

°  
°                    °

M. BRUNO STORTI A ETE ELU PRESIDENT  
DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE  
DES SYNDICATS LIBRES

M. Bruno Storti, secrétaire général de la CISL italienne et vice-président du comité exécutif du secrétariat syndical européen, a été élu président de la Confédération internationale des syndicats libres, lors du 8ème congrès de cette organisation qui a eu lieu à Amsterdam, du 7 au 15 juillet 1965.

Par ailleurs, MM. L. Rosenberg, président du DGB (RF d'Allemagne) L. Major, secrétaire général de la FGTB (Belgique) et A. Bergeron, secrétaire général de la CGT-Force ouvrière (France) ont été élus vice-présidents.

M. Omer Bécu a été reconduit dans ses fonctions de secrétaire général.

La Confédération internationale des syndicats libres groupe actuellement 60,4 millions de travailleurs et compte 122 organisations syndicales affiliées dans le monde.

HARMONISATION SOCIALE DANS LA CEE :  
LE DGB SE FELICITE D'UNE INITIATIVE  
DU PARLEMENT EUROPEEN

"DGB Nouvelles", mensuel en langue française du département "affaires étrangères du DGB", n° 6-7/1965, a publié la note suivante concernant les problèmes de l'harmonisation sociale dans la Communauté :

"Le DGB se félicite de l'initiative de la Commission des affaires sociales du Parlement européen, en vue de faciliter l'harmonisation des conditions de travail et des règlements sociaux dans la CEE. Le DGB y voit particulièrement un appel adressé à tous les gouvernements de mettre en pratique l'article 118 du traité de la CEE. Il partage la conviction de la Commission des affaires sociales que le contact entre les parties contractuelles devra être un facteur essentiel dans le cadre de ces efforts.

"La proposition d'établir un programme d'urgence ainsi qu'une véritable coordination de tous les efforts pour la réalisation de l'harmonisation des règlements sociaux sont également indispensables pour l'activité des commissions paritaires, composées de représentants patronaux et syndicaux, auprès de la Commission de la CEE".

#### LA CISNAL OUVRE UN BUREAU A BRUXELLES

D'après une information publiée sur l'"Agence Europe" du 6 septembre 1965, la Confederazione italiana sindacati nazionali lavoratori (CISNAL) a décidé d'ouvrir à Bruxelles un bureau de représentation auprès de la CEE.

## CONGRES SYNDICAUX

### XVIIème congrès de la Confédération générale des cadres (France)

Paris, 11 - 12 et 13 juin 1965

Près de 700 délégués des cadres (CGC) du secteur privé, du secteur nationalisé, de la fonction publique et de l'agriculture, médecins salariés, enseignants, cadre de la représentation commerciale, venus de toute la France et de départements d'outre-mer, ont assisté au XVIIème congrès de la CGC, qui s'est tenu à Paris, les 11, 12 et 13 juin 1965.

Dans le rapport d'orientation présenté aux congressistes par R. Millot, délégué général de la CGC, nous avons relevé notamment le passage suivant :

"Si j'évoque maintenant la construction européenne, c'est surtout pour attirer votre attention sur nos responsabilités en tant que cadres. Victor Hugo, disait que "le monde est une grande machine qui ne peut tourner sans écraser quelqu'un". Disons-nous bien que la construction de l'Europe qui nous apparaît nécessaire ne se fait pas sans difficultés et sans larmes, nous devons, en particulier, être sensibles à tous les problèmes posés par les fusions d'entreprises, fusions souvent préjudiciables aux cadres, nous devons surveiller la mise en place des institutions de la Communauté européenne, certains qu'à long terme l'échéance sera favorable, mais non moins certains qu'il y aura des problèmes délicats à résoudre dans l'immédiat.

"La présence de notre président au Comité économique et social de la Communauté, l'influence considérable qui est la sienne dans cette assemblée, sont des éléments précieux pour les cadres français. Les liaisons que nous assurons depuis plus de seize ans avec les cadres des autres pays de la Communauté, par l'intermédiaire de la Confédération internationale des cadres, peuvent également nous aider à résoudre certaines difficultés mais il est essentiel que nous accordions de plus en plus d'importance aux événements qui se préparent : l'Europe des Six n'est plus une échéance lointaine, elle est maintenant pour demain, les cadres de la CGC doivent en prendre conscience. Ils doivent savoir que leurs principaux problèmes ont maintenant un aspect européen, qu'on le veuille ou non".

A l'issue des travaux, les congressistes ont élu le nouveau comité directeur pour la période 1965-1967 :

Président	: A. Malterre
Délégué général	: R. Millot
Secrétaire général	: G. Nosse
Secrétaire général adjoint	: R. Gondouin
Vice-présidents	: M. Foy; J. Lapostolle; A. Lecompte; H.-P. Le Ferme; J.-N. Murate; M. Tissot
Trésorier	: M. Lechat
Trésorier adjoint	: H. Benoit-Guyod
Membres du bureau	: C. Calvez; P. Girault; J. Luzuric.

XXIème congrès de la Fédération internationale  
des syndicats chrétiens des travailleurs  
du textile et de l'habillement

Scheveningen, 15 - 16 et 17 juin 1965

Le XXIème congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens du textile et de l'habillement, réuni à Scheveningen, les 15, 16 et 17 juin 1965 a, entre autres, entendu et discuté le rapport du secrétaire général sur la "Table ronde textile européenne" et sur "L'étude comparative des salaires et des conditions de travail".

A ce sujet, une résolution a été adoptée qui souligne notamment la satisfaction du congrès "du fait que dans le cadre de la Communauté économique européenne des contacts ont été établis entre organisations de travailleurs et d'employeurs de l'industrie textile, notamment par la "Table ronde textile européenne".

Le document, en analysant les possibilités d'une coopération équivalente dans le secteur du vêtement et avec les organisations de la CISL, poursuit ainsi :

"Le congrès souhaite qu'une coopération équivalente soit réalisée sur le plan économique et social dans le secteur du vêtement ainsi que dans ceux représentés dans notre Internationale. Il réclame en particulier la mise en place auprès de la CEE de commissions sociales pour les secteurs d'industries, intéressant notre Internationale. Le congrès est d'avis qu'il est souhaitable d'arriver à une coopération avec la Fédération du textile et du vêtement de la CISL et demande au Bureau de rechercher cette coopération.

"Le congrès prie les organisations affiliées de se préparer à ces négociations se développant progressivement, notamment en arrivant à la formulation de quelques objectifs sociaux susceptibles de réalisation dans une assez courte période. Il se réfère au programme européen de la Fédération

ainsi qu'à "l'étude comparative des salaires et des conditions de travail" comme base pour la formulation d'un programme adéquat.

"Le congrès demande au Bureau d'examiner la possibilité d'organiser une III<sup>ème</sup> conférence européenne chargée de l'élaboration dudit programme".

Vème conférence internationale  
des ouvriers de l'acier (FIOM-CISL)

Luxembourg, 28-30 juin et 1er juillet 1965

La Vème conférence internationale des ouvriers de l'acier a tenu des travaux du 28 juin au 1er juillet 1965, au cercle municipal de Luxembourg.

Deux déclarations et une résolution ont été adoptées à l'unanimité par les représentants syndicalistes de vingt-quatre pays.

Dans le texte de la déclaration générale, nous relevons notamment les passages suivants concernant les problèmes européens :

"(...) Aussi, l'initiative de la CEEA en vue de la convocation d'une conférence mondiale de l'acier entre représentants compétents des consortiums sidérurgiques, des gouvernements et des syndicats, trouve-t-elle l'appui total des fédérations affiliées à la FIOM-CISL.

"Dans le cadre de ces efforts de portée mondiale, les groupements économiques régionaux, avec la participation à part entière des syndicats jouent un rôle décisif, notamment pour une industrialisation rapide et un progrès social accéléré dans les pays en voie de développement.

"Les premières possibilités supranationales créées dans le cadre de la CEEA pour une action positive dans l'industrie sidérurgique - possibilités exemplaires à maints égards - ne doivent par conséquent être limitées sous aucun prétexte par la prochaine fusion des Communautés européennes. Il convient, au contraire, de les renforcer dans le sens d'une démocratisation accentuée.

"Une planification judicieuse dans le secteur de la production d'acier est la condition sine qua non d'une programmation efficace de l'économie en général. La politique d'investissements doit être fonction de l'évolution à long terme des besoins d'acier, et il faut éviter que l'emploi soit soumis à de constantes fluctuations conjoncturelles".

## VIIIème congrès statutaire de l'IG-Metall (DGB)

Brême, 6 - 11 septembre 1965

Le VIIIème congrès statutaire de l'IG-Metall (DGB-Allemagne) s'est tenu à Brême du 6 au 11 septembre dernier, avec la participation de 408 délégués et en présence de nombreuses personnalités syndicales invitées.

Le rapport général, présenté par O. Brenner, président de l'IG-Metall a porté entre autres sur les conséquences de l'automation et des autres formes de la technique moderne, pour les travailleurs. Le congrès a également examiné le texte de 598 motions et 18 projets de résolutions.

En ce qui concerne l'Europe, le congrès a adopté le texte suivant : "Le congrès condamne toute tentative visant à restreindre l'influence syndicale en Europe et à dévaloriser les institutions supranationales existantes. Il revendique une participation syndicale lors de l'élaboration du futur traité unifié, et se prononce en faveur de la consolidation de la structure démocratique de l'Europe".

A l'issue de leurs travaux, les congressistes ont confirmé O. Brenner, premier président de l'IG-Metall.



PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

IIIème conférence des syndicats de  
travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE

Bari (Italie), 18 et 19 septembre 1965

La IIIème conférence des syndicats de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE a eu lieu à Bari (Italie), les 18 et 19 septembre 1965. H. Schmal président du syndicat de travailleurs agricoles de la RF d'Allemagne, en a présidé les travaux, assisté de A. Rossi, secrétaire national de la UIL-Terra et C. Cruciani, secrétaire de la CISL italienne.

Les délégués des syndicats agricoles (CISL) des six pays étaient présents ainsi que des représentants du groupe des travailleurs du Comité économique et social de la CEE et des parlementaires européens.

La conférence a examiné le rapport d'activité présenté par Mlle A. Lulling, secrétaire du groupe de travail des syndicats agricoles CISL dans la CEE. Figuraient également à l'ordre du jour : les rapports de MM. Vredeling, membre du Parlement européen, Lojewski, secrétaire du syndicat allemand des travailleurs agricoles, A. Rossi, secrétaire de la UIL-Terra (Italie), respectivement sur les politiques de marché, sociale et de structure dans le cadre de la politique agricole commune.

Séance inaugurale :

Le discours de M. Mansholt et la visite de M. Ferrari Aggradi

A la séance d'ouverture, M. S. Mansholt, vice-président de la Commission de la CEE, a pris la parole et a souligné la gravité de la crise que traverse actuellement la Communauté. Sans vouloir donner un caractère polémique à son intervention, M. Mansholt a affirmé que la collaboration internationale en Europe, fondée sur une simple collaboration intergouvernementale, est aujourd'hui dépassée. A ce propos, il a rappelé les tentatives faites dans le passé dans le cadre de l'OECE, du Conseil de l'Europe, etc.

"En particulier - a dit M. Mansholt - une union économique et une politique agricole commune ne peuvent être réalisées sans des liens organiques et sans des institutions communautaires telles que celles du traité de Rome".

Tout en ne sous-estimant pas les dangers que présente la crise actuelle, il a exprimé sa conviction qu'une solution pourra être trouvée, permettant de poursuivre l'intégration économique européenne, "processus irréversible", et cela sur la base de politiques communes et non à travers des formules de libre-échange, qui, par nature, ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes agricoles, sociaux et économiques, qui se posent à la société d'aujourd'hui.

La conférence a reçu également la visite de M. Ferrari Aggradi, ministre italien de l'agriculture, qui a mis en relief l'importance de l'action d'impulsion et de stimulation que déploient les syndicats agricoles des six pays de la Communauté, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national.

S'adressant à M. S. Mansholt, le ministre italien en a souligné publiquement les mérites sur la voie longue et difficile des négociations visant l'intégration agricole européenne.

"La patiente ténacité du vice-président Mansholt - a ajouté M. Ferrari Aggradi - a déblayé de nombreux obstacles qui se dressaient sur la route et nous souhaitons que son action se poursuive et s'intensifie afin de surmonter heureusement les difficultés actuelles.

L'intervention de M. J.D. Neirinck,  
directeur général "affaires sociales" CEE

M. J.D. Neirinck, directeur général des affaires sociales de la CEE, intervenant à la séance inaugurale a mis en évidence l'interpénétration de la politique sociale et de la politique de structure en agriculture. Ainsi la politique de structure est pratiquement synonyme de réforme sociale. Aussi, la Commission est-elle consciente de sa responsabilité sociale dans chaque partie de la politique agricole commune. Ensuite, M. Neirinck a donné un aperçu des travaux effectués ainsi que des mesures proposées par la Commission ou en cours de préparation, notamment en matière d'hygiène et de sécurité du travail, de protection du travail des jeunes et de la maternité, d'extension du champ d'activité du Fonds social. Enfin, il a fait l'éloge du comité consultatif paritaire pour les problèmes sociaux des travailleurs salariés agricoles qui a déjà transmis à la Commission des avis concrets et circonstanciés en matière de formation professionnelle, de durée du travail et de salaires.

La deuxième journée des travaux :  
Le discours de M. Levi Sandri

M. L. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, a assisté le 19 septembre, aux travaux de la conférence.

Prenant la parole, M. Levi Sandri a abordé avant tout le problème de la difficile situation dans laquelle se trouve actuellement le processus d'intégration européenne. Les divergences - a-t-il dit - sont apparues sur des négociations de caractère agricole, mais c'est la diversité des conceptions politiques sur la méthode et les buts de la construction de l'Europe nouvelle qui se situe au fond du problème.

Nous visons à une Europe dans laquelle les économies, les politiques sociales, agricoles et commerciales des Six s'intègrent jusqu'à se fondre en un tout unique. Ces objectifs ne peuvent être atteints au moyen de simples formules de coopération internationale, qui ont d'ailleurs été déjà largement expérimentées. Il faut des méthodes et des instruments appropriés et modernes, tels que ceux prévus par les traités de Paris et de Rome.

L'originalité et la caractéristique principale des processus d'intégration résident précisément - a ajouté M. Levi Sandri - dans l'existence de ces organes indépendants des gouvernements que sont la Haute Autorité de la CECA et les commissions de la CEE et de l'Euratom. Ils incarnent et traduisent l'intérêt commun européen; ils renferment les germes de cette supranationalité qui caractérise précisément les communautés.

En servant la cause de la Communauté européenne, de tels exécutifs défendent les intérêts véritables et effectifs des six pays. Si ces organes étaient appelés à disparaître, ou voyaient leurs pouvoirs devenir limités, la Communauté disparaîtrait, tout comme disparaîtrait la possibilité de réaliser cette politique agricole qui a pu se développer précisément à l'initiative de la Commission de la CEE.

M. Levi Sandri a affirmé : "L'attitude de ceux qui demandent une réalisation rapide et complète de la politique agricole commune et envisagent en même temps d'affaiblir les institutions communautaires est par conséquent contradictoire. La situation actuelle est extrêmement délicate. Il faut que tous ceux qui détiennent une responsabilité dans la Communauté constituent un front unique pour sauvegarder la lettre et l'esprit des traités. Dans cette action, un rôle de premier plan revient aux syndicats démocrates au niveau européen et national. Les travailleurs seraient les premiers à supporter les conséquences de la renaissance du nationalisme. Nous ne doutons pas de la fermeté et de la résolution des syndicats : la certitude se dégage aussi pour nous de la conférence d'aujourd'hui qui voit présents et actifs, sans exception, les représentants de tous les pays de la Communauté".

Le vice-président Levi Sandri a alors exposé les aspects et les problèmes les plus actuels de la politique sociale communautaire, en se référant en particulier au secteur agricole.

o

o o

Les participants à la conférence ont aussi pris part à Canosa, le soir du 18 septembre, à une manifestation publique des travailleurs agricoles de la région. Au cours du meeting, MM. Mansholt, Rossi, Schmalz et Cruciani ont prononcé des allocutions.

La conférence a adopté une résolution, dont nous reproduisons ci-après la partie concernant la politique sociale, la politique structurelle et la politique commune du marché ainsi que celle sur les problèmes d'organisation. La partie politique du document a été publiée dans la rubrique "Les syndicats et l'Europe" de ce même numéro des "Informations".

### POLITIQUE SOCIALE COMMUNE

"La conférence est d'avis que le développement futur du Marché commun doit aller de pair avec la réalisation d'une politique sociale générale, dans le cadre de laquelle l'agriculture doit avoir sa place et jouir de droits légaux, sans aucune discrimination.

"La conférence confirme le point de vue des syndicats de travailleurs agricoles et des organisations de producteurs agricoles; à savoir que, dans ce cadre, une politique sociale commune dans le domaine de l'agriculture doit nécessairement faire partie intégrante de la politique agricole commune de la CEE.

"La Commission de la CEE, le Parlement européen et le Comité économique et social ont, eux aussi, plus d'une fois soutenu ce point de vue, qui est repris dans les résolutions unanimement adoptées de la conférence sur les aspects sociaux de la politique agricole commune, conférence à composition paritaire tenue à Rome, du 28 septembre au 4 octobre 1961.

"La conférence condamne les tentatives qui ont pour but - par des finasseries juridiques et une interprétation erronée du texte du traité de Rome - d'empêcher le développement d'une politique sociale commune dans le domaine de l'agriculture de la CEE. Etant donné l'interdépendance des mesures économiques et sociales et la politique commune des revenus poursuivie, dans l'intérêt de l'agriculture, par des mesures de politique de marché, de politique commerciale et de politique de structure, ce serait un non sens évident que de laisser aux seuls gouvernements nationaux la compétence pour tout ce qui regarde la politique sociale.

"De plus, d'égales possibilités en matière de concurrence et d'égales conditions ne peuvent être assurées sur le marché agricole commun de la CEE si l'on néglige l'harmonisation des dispositions sociales dans le domaine agricole, qui contribue aussi à l'harmonisation des coûts.

"La conférence estime donc indispensable que, progressivement et parallèlement à la réalisation de la politique de marché, de la politique commerciale et de la politique de structure, une politique sociale soit assurée dans le domaine de l'agriculture.

- par la conclusion de conventions collectives fixant, sur le plan de la CEE, le cadre de normes minima des salaires et conditions de travail des salariés agricoles;
- par des dispositions communautaires réglant la situation sociale de tous ceux qui travaillent dans l'agriculture.

"La conférence accorde une priorité aux revendications suivantes :

### Salaires

"Les salaires des travailleurs agricoles doivent, à court terme, être alignés sur les salaires des travailleurs comparables des secteurs industriels ou commerciaux. Comme base de comparaison, l'on devrait considérer les salaires payés dans des secteurs d'économie exécutant des travaux comparables aux activités agricoles en ce qui concerne la qualification professionnelle polyvalente. A long terme, les salaires des travailleurs agricoles devraient s'intégrer dans la hiérarchie salariale, de façon à tenir compte de la valorisation croissante du travail agricole, car la mécanisation et la rationalisation sans cesse accrues placent le travailleur de l'agriculture devant des exigences toujours plus grandes.

### Durée du travail

"En ce qui concerne la durée du travail, les travailleurs des exploitations agricoles à main-d'oeuvre salariée de la CEE doivent bénéficier des mêmes conditions que celles en vigueur dans les autres secteurs économiques. Le travail supplémentaire et le travail indispensable accompli au cours des week-ends et des jours fériés doivent être rémunérés par des indemnités supplémentaires et compensés par des jours de repos.

### Congés

"Le caractère pénible du travail agricole et les efforts toujours plus grands exigés des travailleurs, qui doivent manier des machines toujours plus compliquées, exigent que les travailleurs agricoles bénéficient chaque année d'un congé suffisant, de même durée que le congé en vigueur pour les travailleurs comparables de l'industrie, et d'un pécule de vacances leur permettant de jouir pleinement du repos apporté par le congé annuel. Au besoin, des services communs devraient être créés, dans le but d'assurer le remplacement des travailleurs en congé.

### Sécurité d'emploi

"La sécurité sociale des travailleurs salariés agricoles implique un travail permanent garantissant une occupation pendant toute l'année. Seuls des salariés agricoles occupés pendant toute l'année peuvent disposer de

la qualification nécessaire à l'accroissement de la productivité du travail et à l'assurance de la rentabilité des exploitations agricoles. Seule cette garantie confère aux travailleurs agricoles l'attrait indispensable pour l'accomplissement de leur travail et assure le recrutement nécessaire pour l'avenir.

### Sécurité sociale

"Toutes les dispositions relatives à la sécurité sociale - et en particulier celles régissant l'assurance chômage, l'assurance maladie et invalidité, l'assurance accidents, les pensions de vieillesse, les allocations familiales, la prévention des accidents et la protection du travail - doivent être alignées sur celles en vigueur dans les autres secteurs industriels".

### POLITIQUE STRUCTURELLE

"La conférence estime que les mesures tendant à l'assainissement des exploitations ainsi que celles qui - sur le plan de la structure générale - contribuent à l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie dans les régions rurales devraient, dans une plus grande mesure, être considérées comme une tâche communautaire.

"Les syndicats des travailleurs agricoles confirment ce qu'ils ont déclaré lors de leur 2ème conférence des 25 et 26 mai 1960, à Rome, à savoir que la politique de structure, notamment, doit assurer aux salariés agricoles le plein emploi dans des exploitations modernes, adéquatement rémunérées et sous des conditions sociales équivalentes à celles de l'industrie.

"La politique structurelle agricole doit en outre contribuer à aligner dans le domaine culturel, des conditions de vie des campagnes sur celles existant dans les régions urbaines. Ces mesures servent aussi aux travailleurs des secteurs non agricoles habitant les régions rurales.

"Afin d'améliorer le rendement des exploitations agricoles, y compris les exploitations familiales d'importance suffisante, les syndicats appellent les efforts tendant à promouvoir l'utilisation commune de machines et la création de coopératives pour l'achat et l'écoulement en commun des produits.

"Dans cet ordre d'idées, ils soutiennent les propositions de la Commission de la CEE visant à stimuler la création de groupements de producteurs là où les agriculteurs l'estiment nécessaire pour améliorer leur position sur le marché par une concentration de l'offre et par toute autre activité qui s'avérerait économiquement opportune.

"Des moyens financiers plus importants émanant tant des gouvernements que de la Communauté, sont nécessaires à la réalisation des tâches vitales de la politique structurelle agricole, politique qui servira également à approvisionner l'ensemble de la population en produits alimentaires à des prix raisonnables.

"La conférence estime que le pourcentage des moyens du Fonds d'orientation et de garantie agricole, destiné à la section "orientation" est insuffisant et qu'une proportion plus adéquate doit être établie dans l'intérêt de l'amélioration des structures.

"La conférence est d'avis que, normalement, une contribution efficace à l'amélioration des conditions de vie des salariés agricoles doit être assurée, dans le cadre de la politique de structure, par des mesures spécifiques, adaptées aux plans de développement régionaux, par exemple des mesures concernant la promotion de la construction de logements pour travailleurs agricoles (qui doit, dans la mesure du possible, se faire dans les centres d'habitation), des aides à la formation professionnelle, la modernisation des conditions de vie au foyer familial.

"La conférence souligne, en outre, la nécessité de renforcer la fonction du comité consultatif pour les problèmes de la politique de structure agricole par l'extension de ses compétences".

#### POLITIQUE COMMUNE DE MARCHÉ ET POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE

"Les syndicats libres des travailleurs agricoles, rappellent la prise de position de leur deuxième conférence, qui dit que des organisations communes de marché doivent être mises en place là où elles sont nécessaires et qu'une politique de prix - aussi libérale que possible - sur les marchés agricoles doit être poursuivie au sein de la CEE.

"La conférence confirme que les prix doivent jouer leur rôle quant au volume de la production, à l'orientation de celle-ci, et à sa spécialisation et que, lors de la fixation des prix, il doit être tenu compte des intérêts bien compris des consommateurs.

"En ce qui concerne la politique commerciale et pour autant qu'elle soit conditionnée par une politique commune de marché, les syndicats des travailleurs agricoles sont toujours d'avis que la politique commerciale dans le domaine agricole doit être intégrée dans les conditions de l'économie mondiale de façon telle qu'une expansion non justifiée de la propre économie agricole de la CEE ne puisse se faire aux dépens des pays tiers, et notamment aux dépens des régions en voie de développement.

"D'autre part, la politique commerciale commune, pour autant qu'elle soit conditionnée par la politique commune de marché, ne peut mener à la

ruine de l'agriculture dans la CEE au seul profit des intérêts de l'exportation industrielle. Pour des raisons de protection des sites et des dépendances liées à l'approvisionnement par l'étranger en denrées alimentaires dans des situations exceptionnelles, les Etats membres sont tenus à produire une part raisonnable de leur consommation en denrées alimentaires.

"La conférence estime qu'il est urgent d'adopter très rapidement les organisations communes de marché, surtout en ce qui concerne le sucre, les huiles et graisses, en évitant toutefois un protectionnisme inutile.

"Au surplus, la conférence est d'avis que toutes mesures utiles doivent être prises pour mettre sur pied - au plus tard pour le 1er juillet 1967 - le marché commun pour tous les produits agricoles et pour fixer, pour la même période, de vrais prix communs, tout au moins pour les produits agricoles les plus importants".

#### RESOLUTION SUR LES PROBLEMES D'ORGANISATION

"La IIIème conférence des syndicats de travailleurs agricoles (CISL) dans la CEE, tenue les 18 et 19 septembre à Bari, marque son accord de principe sur les propositions contenues dans le rapport du secrétariat et soumises au cours de la discussion, propositions visant à préparer des premières mesures destinées à l'intégration des syndicats sur le plan européen. Le bureau du groupe de travail reçoit le mandat d'entamer les travaux préparatifs à cet effet".

#### SESSION D'INFORMATION DE MINEURS (CISL) DES MINES DE FER

Massa Marittima (Italie), 18, 19 et 20 juin 1965

Organisée par le service de presse et d'information des Communautés européennes, en collaboration avec l'Intersyndicale CISL-CECA, a eu lieu à Massa Marittima (Italie), les 18, 19 et 20 juin dernier, une session d'information pour dirigeants syndicalistes CISL des mines de fer des pays de la Communauté.

Cette session a porté notamment sur les aspects de l'intégration européenne intéressant la situation professionnelle, économique et sociale des mineurs des mines de fer.



Le discours de M. D. Del Bo,  
président de la Haute Autorité de la CECA

Le dimanche 20 juin, à l'issue de la session d'information, M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la CECA, a parlé sur la place de Massa Marittima, à quelques milliers de mineurs venus des différents centres de la région.

M. Del Bo, après avoir souligné la collaboration existant entre les syndicats démocratiques du secteur minier au niveau européen, a rappelé les travailleurs qui - oeuvrant dans des conditions difficiles - ont quelquefois payé un tribut de sang au développement de la civilisation industrielle et minière.

"La Haute Autorité de la CECA - a observé le président Del Bo - bien qu'elle n'ait que des pouvoirs limités en matière sociale, a cependant consacré une attention particulière, dès le début de son activité, à la solution des problèmes des travailleurs des industries du secteur du charbon et de l'acier.

"Au nombre de ces initiatives, nous trouvons celle du statut du mineur, en faveur duquel les travailleurs des mines européennes sont en train de lutter courageusement, et dont le principal mérite revient à Paul Finet, ex-membre et président de la Haute Autorité de la CECA, à la mémoire duquel l'orateur a invité les assistants à rendre un juste hommage.

"Nous donnons acte au gouvernement italien - a dit ensuite M. Del Bo - de la compréhension dont il a fait preuve en se déclarant prêt, le premier, à reconnaître le statut du mineur et, en même temps, nous adressons un appel aux autres gouvernements des pays membres pour qu'ils en fassent autant, même si nous nous rendons compte que ces derniers, en raison de l'importance supérieure de leur industrie minière - devront consentir des sacrifices financiers plus élevés. Mais votre manifestation - a ajouté le président de la Haute Autorité - au-delà de vos problèmes de secteur, s'insère dans le problème plus large de la création d'une Europe économiquement et politiquement unie. Dès 1952, la CECA a décidé de transformer radicalement la situation. Le charbon et l'acier ne devront plus être des instruments de guerre, mais un symbole de paix et une garantie de sécurité. Dans le cadre de cette action, les travailleurs représentent un facteur très important.

"Mais pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que la voix des travailleurs puisse être écoutée également aux niveaux les plus élevés. Voilà pourquoi, la Haute Autorité - bien que ne devant plus agir comme telle pour quelques mois du fait de la fusion des exécutifs communautaires - estime nécessaire de pourvoir au plus vite le poste laissé vacant par Paul Finet et considère comme nécessaire la présence d'un représentant des syndicats également au sein de l'exécutif unique.

"Le monde du travail - a ajouté le président Del Bo - doit peser de tout son poids, non seulement pour résoudre ses problèmes, mais pour construire l'Europe unie, cette Europe qui ne sera pas tant que nous n'aurons pas une seule politique étrangère, une seule politique de défense et une seule politique culturelle.

"Cette Europe politiquement intégrée - a conclu le président Del Bo - répondra entièrement aux besoins actuels et futurs des vieux pays qui la composent. Elle pourra être réalisée sans renier les traditions nationales mais au contraire en les fondant en fonction de la poursuite de cette unité.

"Cette Europe unie sera également la mieux capable de garantir enfin la reconnaissance des droits de tous les travailleurs".

"LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE  
DES SYNDICATS LIBRES DE METALLURGISTES DANS LA  
COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER"

Les 30 et 31 janvier 1965 s'est déroulée à Luxembourg la conférence des syndicats libres des travailleurs métallurgistes CISL des six pays de la CECA. A l'issue de ses travaux, la conférence a donné mandat à un groupe de travail d'élaborer, sur la base des thèmes soulevés pendant le débat, un document qui détermine un programme d'action syndicale future et qui constitue, en même temps, un premier pas vers une action coordonnée sur le plan européen.

Le document présenté à la presse le 1er juillet 1965, après avoir renouvelé dans son préambule d'introduction l'adhésion responsable des syndicats libres de métallurgistes aux problèmes de l'intégration européenne, relève - sur la base de la constatation que les avantages sociaux d'un plus vaste ensemble économique ne découlent pas automatiquement du fonctionnement du Marché commun - la nécessité d'arriver à une harmonisation et à une amélioration des conditions de vie et de travail par une politique sociale dynamique résultant d'une planification économique générale.

Dans ce cadre d'ensemble, le document formule toute une série de propositions et d'objectifs à atteindre aussi bien dans le domaine économique que social. En ce qui concerne le premier, il souligne l'exigence d'une coordination de la politique économique surtout par une action plus attentive de la Haute Autorité à l'égard des problèmes concernant la surveillance des investissements, le contrôle des pratiques de l'industrie sidérurgique portant atteinte à la concurrence, l'adaptation de l'allure des modifications structurelles, des procédés de production aux intérêts des travailleurs et le perfectionnement et le développement des objectifs généraux acier.

Une attention particulière est en outre attirée sur toutes les questions concernant la reconversion industrielle et la politique de structure.

Des propositions précises sont aussi formulées dans le but de réaliser une véritable démocratisation de l'économie. A ce propos, les syndicats de métallurgistes soulignent l'insuffisance des dispositions du traité de la CECA pour éviter les accords entre entreprises présentant un caractère de cartel et, tout en envisageant le processus de démocratisation économique par le transfert des industries de base à la propriété collective, ils proposent, en attendant, un élargissement de la cogestion paritaire dans les entreprises sidérurgiques.

La seconde partie du document, consacrée à la politique sociale, considère - tout en soulignant aussi les objectifs à atteindre - les problèmes relatifs au plein emploi, aux salaires, à la durée du travail et aux congés, à la sécurité sociale, à la formation professionnelle et à la migration.

En ce qui concerne plus particulièrement le "plein emploi", les syndicats de métallurgistes, après avoir remarqué que tout effort visant à améliorer les conditions de vie et de travail doit être basé sur une politique de plein emploi, réclament une application plus large des dispositions correspondantes du traité de la CECA, en particulier dans le domaine de l'aide à la réadaptation, de la libre circulation, de la protection contre les conséquences négatives du progrès technique et de l'harmonisation des mesures économiques.

Dans le domaine de la politique salariale, le document - partant de la constatation que des négociations salariales sur le plan national sont souvent influencées par la situation dans les autres pays de la Communauté - relève la nécessité d'une coordination de la politique salariale sur le plan européen pour aboutir à la réalisation du principe "à salaire égal, travail égal" afin d'obtenir pour les travailleurs de l'industrie sidérurgique un salaire garanti qui devra se transformer progressivement en un revenu annuel garanti.

M. ZONDERVAN A ETE ELU PRESIDENT  
DU COMITE EUROPEEN DES SYNDICATS DES METAUX (CISL)

Le Comité métal (CISL) s'est réuni à Bruxelles le 6 juillet dernier.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes : la construction navale dans les pays de la CEE; les aspects politiques actuels de l'intégration européenne; l'industrie automobile dans la CEE.

Le Comité a pris acte de la démission de son président I. Baart et a désigné M. Zondervan, président du syndicat néerlandais de la métallurgie (NVV), à cette fonction.

REUNION DU COMITE EXECUTIF DE L'INTERSYNDICALE  
DES MINEURS ET METALLURGISTES CISL-CECA

Paris, 21 septembre 1965

Le comité exécutif de l'Intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA s'est réuni le 21 septembre 1965 à Paris, au siège de la Centrale nationale des mineurs français "Force ouvrière", sous la présidence de A. Gailly.

Le comité exécutif a, entre autres, pris position sur les problèmes de la fusion des Communautés, que le comité consultatif aurait examiné à Rome, les 8 et 9 octobre.

Dans le cadre de cette fusion, l'Intersyndicale CISL-CECA réclamera, avec plus d'insistance que jamais, l'application de l'esprit et de la lettre du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la sauvegarde et l'application des droits ouvriers qu'il comporte, et la représentation des travailleurs au sein des institutions communautaires.

Le comité exécutif entend que l'Europe nouvelle ne soit pas l'Europe des patries et des rivalités capitalistes, mais une Europe nouvelle, celle, surtout, du travail et des travailleurs.

VIIème SESSION DU CONSEIL EUROPEEN DE LA  
FEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS  
CHRETIENS D'EMPLOYES, TECHNICIENS ET CADRES

Namur, 28 et 29 septembre 1965

La VIIème session du Conseil européen de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et cadres, s'est tenue à Namur (Belgique) les 28 et 29 septembre dernier.

Les délégations présentes à cette session ont marqué leur satisfaction au sujet de la création, après huit ans de démarches, d'organismes consultatifs spéciaux auprès de la Haute Autorité de la CECA, pour l'étude des problèmes des travailleurs non manuels.

Les délégués de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et cadres souhaitent que ces commissions puissent développer leurs activités dans des conditions de travail efficaces.

La VIIème session du Conseil européen de cette Fédération internationale a suivi aussi avec attention l'évolution générale des problèmes européens et la formation des structures européennes ayant une influence sur la propre organisation de la Fédération.

Les travaux de cette VIIème session du Conseil européen étaient placés sous la présidence de Paul Seiler, président de la Confédération des syndicats chrétiens d'Allemagne fédérale.

## II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

### LA SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTE EXAMINEE PAR LES ACLI (ITALIE)

Rome, 17 juillet 1965

La présidence centrale des "Associazioni cristiane lavoratori italiani" a examiné, au cours d'une réunion qui a eu lieu à Rome, le 17 juillet 1965, la situation actuelle de la Communauté.

Ci-après, nous reproduisons quelques passages du document adopté à l'issue de la réunion :

"(La présidence centrale des ACLI),

- reconnait dans la lenteur des travaux d'intégration économique et sociale le grave danger d'une immobilisation et d'une régression du développement du continent et, par voie de conséquence, la menace qui plane dans l'avenir sur l'emploi et sur le progrès des populations;
- considère l'abandon de la perspective d'une communauté supranationale comme une capitulation devant les tendances sans cesse renaissantes qui mènent au conservatisme, à l'autarcie et au refus des valeurs représentées par la collaboration, le respect réciproque et la compréhension des peuples;
- réaffirme l'adhésion des travailleurs chrétiens à l'idéal d'unification politique de l'Europe et l'engagement pris par le Mouvement d'appuyer toute initiative tendant à réaliser l'objectif final que constituent la promotion effective de la classe laborieuse et son accès au poste de responsabilités qui lui revient, ainsi que sa participation à la nouvelle société européenne;
- fait appel à toutes les forces sociales et syndicales chrétiennes et démocratiques, les invitant à intensifier la coordination concrète de leurs efforts pour établir une large entente de principe et une plate-forme commune d'action qui garantissent une évolution démocratique des institutions européennes ainsi que la poursuite des réalités du progrès social et économique".

INTERVENTION DE M. LABOR, PRÉSIDENT DES "ACLI" (ITALIE)  
A UN CONGRES DE JEUNES EUROPEENS

Au séminaire des études européennes de Rimini (Italie), M. Labor, président des ACLI (Associazioni cristiane lavoratori italiani) a présenté un rapport qui avait pour thème : "Les problèmes des jeunes dans la Communauté européenne". La réunion a été organisée par le Mouvement européen italien, pour les jeunes inscrits aux organisations affiliées à ce mouvement, parmi lesquels se trouvaient des membres et dirigeants de "Gioventù Aclista".

M. Labor a mis l'accent sur les nécessités fondamentales à l'égard de la société européenne que les jeunes militants ont aujourd'hui découvertes et approfondies : ils se rendent compte qu'ils doivent participer au progrès économique et social, non pas seulement pour revendiquer une juste "part de bien-être", mais pour concourir efficacement à l'exercice de leur droit - qui constitue aussi un devoir - de définir et de préciser ce qu'implique cette notion de progrès.

"Dans notre société, le rythme du développement économique et social est tellement rapide que les jeunes générations risquent de se trouver en face de certains choix qui ont déjà été faits, qui impliquent certaines conditions préalables", a dit Labor, qui a fait observer ensuite que "les classes âgées tendent naturellement à conserver pour elles seules l'exercice de ce droit d'option tandis que d'autre part la société industrielle - fondée sur une série de valeurs entièrement nouvelles - progresse tout en apportant de nombreux éléments déshumanisants".

"Étant donné que l'interdépendance des pays européens est une tendance irréversible et accentuée, le défi de la civilisation industrielle s'adresse sans distinction et globalement aux jeunes, européens et non-européens".

Il se pose alors le problème du choix d'une perspective européenne comprise comme "une forme supérieure de cohabitation humaine visant à l'intégration des communautés nationales par le respect de leurs valeurs essentielles", a précisé M. Labor.

Le président des ACLI a fait observer aux jeunes militants et dirigeants du Mouvement européen que les peuples européens ont prouvé qu'ils constituaient le groupe le plus mûr pour réaliser une telle forme d'intégration qui doit donc aboutir à la supranationalité.

STAGE EUROPEEN  
DU MOUVEMENT DE LIBERATION OUVRIERE (FRANCE)

Montry (Seine-&Marne) 20-25 septembre 1965

Pendant six jours, s'est tenu à Montry (France) un stage d'information sur l'Europe, auquel l'équipe dirigeante du MLO avait convié une quarantaine de dirigeants nationaux à une réflexion approfondie sur la construction européenne.

Après les exposés de caractère général de Jean Durix, responsable dans le mouvement, des problèmes européens, ce sont des fonctionnaires des Communautés ou des conférenciers du CEDICE qui assurèrent la plupart des cours sur : le développement de l'Europe industrielle; la politique sociale et économique du Marché commun; le Marché commun et la planification; le Marché commun et l'union politique; les forces populaires et syndicales dans l'Europe des Six.

Vu l'intérêt suscité par cette initiative, le Mouvement de libération ouvrière a décidé de préparer un programme national d'activités européennes pour 1965, s'adressant particulièrement aux militants régionaux et locaux.



### III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

#### POLITIQUE GENERALE

"LA CRISE DE L'EUROPE", par A. Bergeron - "Force ouvrière" (FO, France), n° 1004 du 14.7.65, page 1

Dans son éditorial hebdomadaire, le secrétaire général de la Confédération "Force ouvrière", écrit notamment : "Nous comprenons les réactions provoquées par le non-respect des engagements pris. Mais, sans doute parce que nous avons la pratique des négociations contractuelles, nous comprenons aussi le souci d'améliorer, de perfectionner et de polir des textes dont on sait quelle sera la portée considérable".

"La Confédération force ouvrière - poursuit A. Bergeron - a toujours approuvé les initiatives permettant d'aller plus vite et mieux vers l'intégration économique, sociale et même politique de l'Europe, dans le sens des principes de supranationalité. Mais, aujourd'hui, nous ne voulons que constater l'effet brutal; nous le déplorons, même s'il est la conséquence logique de l'évolution des choses. Le gouvernement a pris des mesures qui ont pour conséquence de bloquer les travaux des organismes européens".

"Le retrait d'un ambassadeur peut sans doute être interprété comme une riposte symbolique, mais, l'interdiction faite aux fonctionnaires de continuer à participer aux travaux en cours dans tous les domaines et au-delà des seules questions agricoles est, à nos yeux, beaucoup plus grave. Cette décision dépasse les limites de ce que certains appellent le durcissement français. Nous déplorons cette façon d'agir du gouvernement (...). En tout cas - précise encore A. Bergeron - la Confédération force ouvrière mettra tout en oeuvre pour que ne meurent pas les espoirs qu'a fait naître l'idée européenne. Les travailleurs groupés dans ses syndicats se sont engagés dans la voie de l'unification européenne. Ils ne veulent pas renoncer (...). Ils ont conscience que l'Europe ne se fera qu'au prix de beaucoup de persévérance et de travail assidu. Ils savent aussi quelles seraient les conséquences dramatiques d'un échec définitif sur le plan économique et, par conséquent, social. Eux et les peuples européens veulent l'Europe. Elle doit se faire; elle se fera".

"L'AVENIR DE L'EUROPE", par A. Bergeron - "Force ouvrière" (FO, France), n° 1013 du 22.9.65, page 1

A. Bergeron souligne cette fois les inquiétudes que la crise du Marché commun a provoquées chez les militants.

"Ce n'est plus seulement le comportement de nos partenaires qui est mis en cause - écrit-il - mais les bases fondamentales des traités qui constituèrent la CECA, le Marché commun et l'Euratom".

Après avoir critiqué la position prise par le chef de l'Etat français dans sa conférence de presse du 9 septembre 1965, le secrétaire général de Force ouvrière affirme : "Nous croyons à la nécessité du renforcement d'organismes supranationaux et non à la réduction de leurs prérogatives. Le comportement des Etats - de tous les Etats - ne fut-il pas souvent la cause de l'insuffisance reprochée aux Communautés ? S'engager dans cette voie ferait courir de gros risques à la construction européenne, en laquelle nous croyons. Elle a permis et elle permettra une amélioration des conditions de vie des travailleurs européens. Elle est plus que jamais nécessaire à la paix du monde. C'est pourquoi nous souhaitons que les conversations rompues reprennent vite à Bruxelles".

"Le président De Gaulle a laissé entendre - conclut A. Bergeron - que la France était prête à parler et à prendre des initiatives. Qu'elle le fasse vite, avec le souci de ne pas briser ce qui a été péniblement mis sur pied".

"DE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?" par A. Malterre - "Le Creuset - La voix des cadres" (CGC, France), n° 464 du 22.7.65, page 1

A. Malterre, président de la Confédération générale des cadres, aborde dans son éditorial le problème de l'avenir de la Communauté économique européenne.

"Que se passerait-il - écrit A. Malterre - si, fort malencontreusement, demain, la Communauté économique européenne cessait de fonctionner pour des raisons diverses ? Notre pays se trouverait devant la situation suivante : ou poursuivre une politique libérale en matière d'échanges internationaux conforme à la ligne suivie depuis 1958, ou, au contraire, revenir à une politique autarcique reposant sur la protection douanière.

"La première solution est-elle possible ? Sur le plan théorique, certainement, puisque des pays beaucoup plus petits que la France, tels que la Confédération helvétique ou la Suède, ont adopté cette ligne de conduite avec succès. Mais il ne faut pas oublier que ces deux pays connaissent la paix et que leur territoire n'a jamais été occupé depuis plus de 150 ans. Ce ne fut malheureusement pas le cas de la France, qui, de ce fait, a eu un retard important, que personne ne conteste, dans le domaine économique. On peut se demander si le marché français serait suffisamment vaste pour permettre, notamment à notre industrie et également à notre agriculture, de supporter la concurrence internationale des autres pays appartenant actuellement à la Communauté et celle des Etats-Unis d'Amérique. Ne faudrait-il pas s'orienter vers une sorte de libres échanges avec d'autres nations ? Mais avec qui ? Il s'agit évidemment d'un problème à la fois politique et économique.

"La deuxième solution - poursuit A. Malterre - n'a pas été salubre pour la France dans le passé. Un haut niveau de protection douanière a été la cause de la mise en place des structures malthusiennes et du maintien de structures archaïques, aussi bien dans l'industrie que dans le commerce et l'agriculture. N'oublions pas que cette politique qui fut celle de la France entre les années 1930 et 1938 explique pour une large part la diminution de la production industrielle de 25 % survenue entre le début de la crise économique et la première année de la guerre".

Concluant, le président de la CGC estime qu'après les péripéties actuelles, l'idéal serait que la Communauté économique européenne se réalise dans les termes du traité de Rome. "Cela suppose - précise encore A. Malterre - que chacun tienne ses engagements et que ce Traité, quelles que soient ses imperfections, soit appliqué dans son esprit et dans sa lettre. Dans le cas contraire, il ne faut pas perdre de vue que le développement de la CEE constituait la base essentielle de la politique économique française suivie depuis 1958. L'échec du Marché commun entraînerait donc des transformations profondes et certainement pénibles à supporter pour notre économie. Les mots de "politique d'austérité" feraient vraisemblablement à nouveau leur apparition".

"L'EUROPE CONTINUERA", par A. Laval - "La métallurgie syndicaliste" (FO, France), n° 124 août-septembre 1965, page 1

Le secrétaire général de "FO-Métallurgie", dans son article, commente les propos tenus par le président de la République française lors de sa conférence de presse du 9 septembre dernier.

Les opinions exprimées par le président de la République française nous confirment, écrit A. Laval "dans la nécessité d'agir partout où nous le pouvons pour, qu'envers et contre tout, se poursuive la construction européenne et que les institutions communautaires continuent".

"Nous sommes Européens à la fois par le coeur et par la raison. Nous savons - ajoute-t-il - que tous les grands problèmes économiques et sociaux avec lesquels nous sommes aujourd'hui confrontés ne peuvent trouver des solutions isolées et étroitement nationales. N'aspire-t-on pas à voir, pour la construction automobile ou pour bien d'autres grands secteurs industriels, des interventions européennes, c'est-à-dire un commencement d'organisation, une programmation, une orientation des investissements. Cela à l'instar de ce qu'a déjà fait la CECA pour l'acier où bien des désordres, inhérents au libéralisme économique et dont les travailleurs faisaient toujours les frais, ont été évités. Même si nous sommes encore éloignés de cette Europe démocratique et sociale que nous voulons, nul ne peut nier les immenses progrès réalisés dans le cadre communautaire pour le mieux-être des travailleurs (...). L'harmonisation, dans le progrès, de leurs conditions de vie marque

aussi, chaque année, des étapes soit dans les rémunérations, la réduction de la durée du travail, les congés payés, l'hygiène et la sécurité. En ce qui concerne la réadaptation des travailleurs et la reconversion industrielle, des précédents exemplaires ont été créés grâce aux services communautaires".

"Mais ce qui compte le plus encore pour les syndicalistes libres que nous sommes - estime A. Laval - c'est la grande oeuvre de paix et de fraternité humaine qui s'est réalisée dans la construction européenne et qui, à quelques années des pires affrontements meurtriers entre peuples voisins, rend, aujourd'hui, impensable leur renouvellement" (...).

"Nous voulons que continue cette exaltante construction. Nous voulons aussi qu'elle s'élargisse aux autres nations démocratiques de ce continent".

"LES COMMUNISTES ET L'EUROPE", par A. Bergeron - "L'ouvrier des mines" (FO, France), n° 918 du 22.8.65, page 2

Le secrétaire général de la CGT-FO écrit, entre autres, que : "les communistes tentent de tromper l'opinion ouvrière lorsqu'ils affirment que le Marché commun a accru les contradictions entre les six pays intéressés, et que la concurrence s'est accentuée au profit des monopoles les plus forts et les mieux équipés, principalement ceux de la République fédérale allemande. Ils savent bien que les oppositions d'intérêts, les rivalités engendrées par la concurrence ont toujours existé".

"Le traité de Rome - poursuit-il - a précisément eu pour objet de diminuer les oppositions en prévoyant la mise en commun, la coordination des moyens dont disposent l'Allemagne, l'Italie, le Bénélux et la France, de pousser à la constitution d'une unité économique - et nous le souhaitons, politique - capable de s'aligner valablement en face des potentiels considérables dont disposent les USA et l'Union soviétique, sans pour autant que l'Europe unie puisse devenir un jour une menace à l'égard de quiconque".

Il faut convenir - ajoute encore A. Bergeron - que les objectifs que s'étaient fixés les organismes européens ont été dans une large mesure atteints. Le traité de Rome contient des dispositions - auxquelles il a déjà été fait appel - qui ont pour objet de lutter contre les abus des monopoles (...). Les communistes mentent lorsqu'ils affirment que les contradictions sociales se sont aggravées du fait de l'existence du Marché commun. C'est le contraire qu'il faut constater. Les organisations syndicales libres CISL des six pays, au sein des organismes européens, mettent tout en oeuvre pour accélérer l'évolution des choses, dans le sens de l'harmonisation souhaitable. C'est, de plus, dans cet esprit qu'elles ont récemment mis au point un programme revendicatif commun".

En conclusion, le secrétaire général de "Force ouvrière" souligne que "la CGT emboîtera bien entendu le pas au parti communiste. Et cela ne l'empêchera pas de réclamer - comme sa consœur italienne la CGIL - son entrée

dans les organismes du Marché commun, pour mieux les combattre de l'intérieur".

Cet article a été reproduit aussi dans "Welt der Arbeit", organe du DGB (RF Allemagne), n° 36 du 3.9.65, page 4

"EUROPE - DU REALISME POUR LES HOMMES", par Gérard Espéret - "Syndicalisme" (CFDT, France), n° 1044 du 24.7.65, page 1

Commentant le désaccord de Bruxelles, G. Espéret, vice-président de la CFDT, écrit notamment : "On a l'impression qu'on assiste à un jeu consistant à se forcer la main en s'appuyant, qui sur des décisions antérieures, qui sur des arguments juridiques, qui sur des principes. Au fond, personne ne met en réalité les vraies cartes sur table".

"Que nous le voulions ou non, l'Europe se fera avec des gens qui n'ont pas les mêmes façons de penser, ni en politique, ni en économie, ni au point de vue social. Mais tout cela - dit encore G. Espéret - nous le savions il y a longtemps. La pratique du travail en commun nous en a fait prendre conscience dans le concret, mais elle a permis des révisions qui ne sont pas sans valeur".

"L'Europe a pu être un mythe, une mystique pour certains, actuellement, elle est un fait. Il n'est pas possible de revenir en arrière. Même si l'un des gouvernements voulait "casser" la CEE, il ne le pourrait pas. Il pourrait supprimer des institutions ou des superstructures administratives représentatives des intérêts généraux, mais alors, il donnerait la place aux économiquement puissants, aux forces financières dont les appareils sont en place. On irait alors, de plus en plus, vers un marché commun capitaliste dominé par les trusts".

"Est-ce que les gouvernements, est-ce que la Commission (...) ont conscience de cette situation ?" "Les travailleurs - ajoute le vice-président de la CFDT - se moquent des finesses et des erreurs de tactique. L'Europe existe. Elle les a obligés, pour sa construction, à des sacrifices, à des adaptations, à des changements importants. Il faut continuer dans ce sens, sans quoi, trop de choses seraient remises en cause : organisation des entreprises, ventes, courants d'échanges, plans économiques, coopération avec les pays associés".

"Nous n'avons pas voulu - écrit-il encore - faire appel aux arguments sentimentaux ou doctrinaux; cela ne veut pas dire que nous les oublions, mais notre volonté était de ramener ce problème à sa réalité immédiate. La CEE se fera, que cela plaise ou non. Il dépend de nous qu'elle soit au service des hommes ou au service des intérêts égoïstes. Nous demandons aux gouvernements de prendre conscience : 1. qu'ils sont en train de jouer comme au poker leur rôle dans les économies forcément intégrées de demain; 2. que les travailleurs, forcément les victimes d'une organisation "régionale", où les

intérêts généraux ne seraient plus représentés, seraient obligés à la lutte dure et brutale".

Concluant son éditorial, G. Espéret écrit encore : "Leçon également pour les travailleurs, jusqu'à maintenant, le syndicalisme européen, s'il a collaboré sérieusement et obtenu des résultats au plan des institutions, n'a pas encore pensé ses moyens d'action sur le plan européen. Il est grand temps de le faire, il est temps de forger des armes pour pouvoir appuyer les représentants chargés de présenter les positions de défenseurs de la classe ouvrière et créer un marché commun plus large et plus démocratique, celui qui nous voulons, celui que nous ferons".

"LE MARCHÉ COMMUN EST-IL CONDAMNÉ ?", par Jean Boissonnat - "Syndicalisme Magazine" (CFDT, France), octobre 1965, pages 22 et 23

Jean Boissonnat rappelle les différentes étapes de l'unification européenne et fait le point de la situation actuelle.

Né à propos de la politique agricole "le conflit ouvert depuis juin dernier est - selon l'auteur - incontestablement le plus grand qu'ait connu la Communauté depuis ses origines".

"Le général De Gaulle - estime Boissonnat - profite de ce que nos partenaires n'ont pas rigoureusement respecté les échéances du calendrier agricole pour remettre en cause les institutions et les mécanismes du traité de Rome (...). Plus profondément, il reproche à nos partenaires d'aligner leur politique étrangère sur celle des Etats-Unis plutôt que sur celle de la France".

J. Boissonnat dresse ensuite le bilan des activités de la Communauté et précise que "dans le domaine agricole, les paysans français avaient reporté leurs espoirs sur l'Europe, débouché naturel pour leur production excédentaire. Quant aux pays africains, ils reçoivent désormais une aide de toute l'Europe et pas seulement de la France".

"Est-ce à dire que tout se passe dans le meilleur des mondes et que le Marché commun n'apporte que bonheur et prospérité ?". A cet égard, Boissonnat exprime quelques inquiétudes et note que, en particulier, "les trusts internationaux s'émancipent des contrôles étatiques dans un marché qui efface les frontières. Les capitaux américains viennent prendre position sur le continent qui a maintenant les dimensions du leur : Simca passe sous le contrôle de Chrysler, et Bull sous celui de la General Electric. Mais qu'est-ce que la crise actuelle menace dans le Marché commun ? Pas l'ouverture des frontières, qui correspond à un élargissement des marchés aux dimensions des techniques modernes. Que demain - écrit encore J. Boissonnat - le Traité soit déchiré ou soit au frigo, les pays européens ne fermeront pas pour autant leurs frontières. Selon toutes probabilités,

un rapprochement s'opérerait avec la petite zone de libre échange construite par les Anglais, avec les Européens non membres du Marché commun et les pays de la Communauté".

Selon Boissonnat, "Hollandais et Allemands y seraient tout disposés (...). Le démantèlement des frontières économiques persisterait (...). Par contre, ce qui faisait l'originalité du Marché commun, à savoir la constitution d'une zone de politique commune, disparaîtrait rapidement. Les Allemands, en particulier n'accepteraient plus une politique agricole qui cumule pour eux tous les inconvénients : baisse des revenus pour les paysans et hausse des prix pour les consommateurs. De même, ils se retireraient bien vite des tentatives de planification européenne. Le choix n'est donc pas entre le Marché commun et le retour aux économies nationales, mais entre le libre échange à la mode anglo-saxonne et la construction d'un espace nouveau pour des politiques communes".

"Nous risquons de nous trouver - ajoute J. Boissonnat - dans la position paradoxale suivante : si la France stoppe le Marché commun parce que ses partenaires regardent trop vers Washington, elle provoquera l'instauration d'une zone de libre-échange où l'influence américaine sera encore plus grande".

"(...) La réalisation du Marché commun ne résout pas, comme par enchantement, les problèmes de notre temps : plus de justice et de responsabilité pour les travailleurs; maîtrise du progrès technique; défense de la paix; aide aux pays pauvres. Mais elle les pose dans leurs véritables dimensions, qui ne sont plus celles d'une nation de 50 millions d'habitants. La question essentielle est de savoir si les vieux peuples européens sont capables de créer un pouvoir et d'imaginer une politique qui puissent élever leurs moyens au niveau de leurs ambitions (...). Cela ne concerne pas que les gouvernements. Une grève commune à toutes les entreprises d'une même industrie, en Europe, ferait plus qu'un traité pour l'unification du vieux continent et plus qu'une grève nationale pour l'amélioration du sort des travailleurs".

Selon l'auteur "une bataille chez Peugeot aura de moins en moins de chances d'aboutir - avec ou sans Marché commun - si les travailleurs ne se battent pas en même temps chez Opel et chez Fiat".

"L'OPPOSIZIONE DI DE GAULLE NON E' TECNICA MA POLITICA" (L'opposition de De Gaulle n'est pas technique mais politique), interview de Aride Rossi - "Il lavoro italiano" (UIL, Italie), n° 30 du 25.7.65, page 5

L'article reprend le texte d'une interview, accordée par Aride Rossi, secrétaire général de la UIL-Terra (Italie), à la revue "Terra e vita" sur la rupture des négociations de Bruxelles pour le financement de la politique agricole commune.

Interrogé sur les motifs qui ont déterminé la situation actuelle, Aride Rossi se montre convaincu qu'à la base de l'échec des négociations, il y a surtout l'attitude contraire de la France à la construction d'une Europe supranationale. Après avoir relevé que, en tout cas, le fonctionnement de l'Europe agricole porte des avantages surtout à la France, l'interviewé souligne à ce propos l'attitude critique des organisations agricoles françaises vis-à-vis du gouvernement et exclut la possibilité que les problèmes de l'agriculture française puissent trouver une solution exclusivement sur le plan national.

"IL LAVORO ITALIANO", organe de la UIL (Italie), n° 37 du 10.10.65, consacre toute une page (page 7) au Congrès extraordinaire du mouvement européen qui a eu lieu à Cannes du 1er au 3 octobre 1965. Le journal publie les textes des résolutions adoptées, les interventions de MM. Dalla Chiesa et Corti, secrétaires de la UIL et des commentaires signés par C. Benevento et Contigliozzi.

"IL SINDACATI EUROPEI DI FRONTE ALLA CRISI DEL MEC" (Les Syndicats européens face à la crise du Marché commun), par M. Lispi - "Rassegna sindacale" (CGIL, Italie), n° 69-70 du 5.9.65, page 26

L'auteur analyse d'abord les causes qui sont à la base du processus d'intégration et de "concentration monopoliste" - comme il l'appelle - dans les pays de l'Europe des Six. Il souligne qu'un tel phénomène est destiné à se développer et à s'accroître, malgré la situation actuelle de la Communauté, si le monde du travail en général et les syndicats en particulier ne sauront pas s'engager à fond pour donner un contenu concret à ce que l'on définit "l'alternative démocratique européenne".

Soulignant ensuite l'insuffisante capacité de réaction démontrée jusqu'à ce jour par les milieux syndicaux de Bruxelles et même par les organisations ouvrières de gauche - en particulier celles françaises encore attachées à des schémas de lutte à contenu spécifiquement nationaliste - l'auteur relève comment la crise de Bruxelles offre justement l'occasion pour remettre en cause, en alternative avec l'Europe des monopoles, une Europe démocratique des travailleurs. A ce propos, l'auteur écrit notamment : "La crise du Marché commun nous offre l'opportunité, en plus de la nécessité, de mettre à jour et approfondir toute notre stratégie européenne, en complétant et en enrichissant l'analyse des phénomènes de l'intégration économique européenne, déjà commencée depuis quelque temps".

"DE GAULLE LEGT BOM ONDER EUROMARKT - OVERIGE EEG-LANDEN MOETEN ALTERNATIEF STELLEN" (De Gaulle place une bombe sous le Marché commun - les autres pays de la CEE doivent poser une alternative) - "Ruim Zicht" (NKV, Pays-Bas) n° 12 du 16.9.65, page 3



Quelques extraits d'un article écrit avant la conférence de presse du président de la République française du 9 septembre.

"Pour qui aurait pu encore en douter, il est devenu évident maintenant que De Gaulle n'a qu'une chose en vue : torpiller complètement ce que des esprits progressistes ont mis en oeuvre à force de sacrifices et d'efforts; c'est-à-dire une réelle intégration de l'Europe, formulée dans les traités de Paris et de Rome.

"Le conflit sur les propositions agricoles de la Commission européenne n'était qu'un prétexte, et la vraie cause de ce conflit se trouve dans le fait que De Gaulle ne souhaite pas de caractère supranational des Communautés européennes. Il est clair maintenant qu'avec la France gaulliste la Communauté européenne ne peut se réaliser; nous le craignons depuis longtemps et cette crainte se confirme maintenant".

"S'il faut cependant faire quand même des concessions quant à la supranationalité - cet élément qui constituait la force de la CEE et qui lui donnait tellement plus de prestige et de signification que l'association de libre-échange - pourquoi ne pas essayer d'arriver avec la Grande-Bretagne et les pays scandinaves à un accord sur le plan d'une nouvelle CEE même s'il faut le faire, hélas, avec un peu moins de supranationalité (...). Mettre la France et De Gaulle devant l'alternative susmentionnée nous paraît être la seule solution".

"CRISIS IN DE EEG" (Crise dans la CEE), par Drs. ter Heide - "De Vakbeweging" (NVV, Pays-Bas), n° 16 du 7.9.65, pages 248 et 249

Dans la première partie de son article, l'auteur nous trace le contexte technique et politique de la crise survenue dans la nuit du 30 juin. Il explique, entre autres, le règlement n° 25, source des difficultés ainsi que les raisons par lesquelles la France s'est opposée aux propositions de la Commission.

Et l'auteur continue : "La crise dans la Communauté est surtout importante parce qu'il s'agit de questions de principe : intégration contre souveraineté nationale, démocratie parlementaire contre pouvoir autoritaire".

"La crise est en premier lieu une crise de la démocratie : faute d'une opposition effective en France, la démocratie ne fonctionnera pas en Europe. Ceci prouve une fois de plus que dans l'Europe moderne, tous les pays sont indépendants".

L'auteur se demande alors quelles sont les intentions du gouvernement français et ses moyens d'action, et il conclut : "L'Europe sans la France est difficile, mais la France sans l'Europe est impossible. L'exclusion

temporaire de la France de par sa propre faute peut être aussi bien supportée qu'une exclusion temporaire de la Grande-Bretagne. Entre-temps, nous n'en sommes pas encore là. Dans tous les pays membres, le désir de trouver une solution est encore très fort et c'est la raison pour laquelle il paraît encore possible en ajournant des décisions importantes de remettre en marche le train bruxellois. Pour atteindre un compromis satisfaisant, il faut cependant de la patience et de la fermeté, et il ne faut pas céder au chantage français".

"NIET GETROUWD" (Pas mariés), article paru dans la plupart des journaux syndicaux du CNV (Pays-Bas) de fin septembre 1965

"Ce que nous craignons déjà s'est réalisé par la conférence de presse de De Gaulle du 9 septembre. La France dénonce en fait sa collaboration à la Communauté économique européenne. De Gaulle veut une révision des traités de Rome, qui atteindrait le coeur de la CEE".

"On ne peut imaginer pire nouvelle pour l'avenir de l'Europe occidentale. Le nationalisme pourra-t-il donc étouffer quand même la mentalité européenne croissante, avec toutes les conséquences qui en découlent ? L'Europe retourne-t-elle à la situation de 1914 ?".

"Le mouvement syndical chrétien a toujours lutté énergiquement pour la réalisation d'une Communauté européenne, parce que nous pouvons également attendre d'elle des résultats de caractère social et des effets économiques favorables pour les travailleurs européens. Nous nous demandons maintenant ce qu'il y a lieu de faire. Continuer comme si rien n'était, est impossible. Faire des concessions à la France est pour nous également inacceptable. En effet, une Communauté économique sans démocratie européenne ne minera pas seulement l'influence des parlements sur l'évolution, mais également celle du mouvement syndical. Une toute nouvelle délibération entre les cinq pays de la CEE qui veulent bien s'en tenir aux Traités et qui veulent continuer à construire, sera nécessaire. Dans cette consultation - comme au moment de l'élaboration du traité de la CEE - le mouvement syndical devra également faire entendre sa voix. Et nous sommes d'avis qu'il serait souhaitable que d'autres pays européens participent à cette nouvelle délibération. Nous ne sommes pas mariés à la France".

"WELCHE VORTEILE BRINGT DER GEMEINSAME MARKT ?" (Quels sont les avantages qu'apporte le Marché commun ?), par K.H. Friedrichs - "Der Gewerkschafter" (DGB, IG-Metall, Allemagne), n° 7, juillet 1965, pages 247 et 248

L'auteur revient, entre autres, sur les chiffres cités par M. Hallstein, président de la Commission de la CEE, concernant le produit national à prix constants, la production industrielle et l'évolution des salaires et des prix dans la CEE. Selon ces chiffres, "le total des salaires et traitements par personne occupée s'est accru, entre 1958 et 1964, de 62 % environ, les

prix à la consommation, par contre, de quelque 20 %". Au cours de la même période, l'accroissement de la production industrielle a atteint environ 51 % dans les pays de la CEE, 43 % aux Etats-Unis et 28 % en Grande-Bretagne.

"Si marquants que soient ces chiffres, leur pouvoir de pallier le scepticisme du simple consommateur n'est - selon Friedrichs - que tout relatif. Le véritable succès de la CEE ne pourrait être prouvé que si l'on savait quelle aurait été l'évolution économique dans les pays de la CEE sans le Marché commun, ce qui, de toute évidence est impossible".

Le consommateur dispose maintenant, grâce à la CEE, d'une offre beaucoup plus large; c'est là - aux yeux de l'auteur - la preuve de l'avantage qu'apporte le Marché commun. Mais plus important, ici aussi, est que le consommateur voit avant tout les prix. Il est réjouissant, poursuit-il "que la Commission de la CEE ait maintenant clairement reconnu ce problème. Dans son dernier rapport d'activité, elle essaie - et ce sans doute pour la première fois - de constater les répercussions concrètes sur l'évolution des prix d'un grand nombre de biens de consommation, y compris les biens de consommation durable".

Pour conclure, Friedrichs constate "que la Commission, grâce à ce genre d'analyse, a fait un pas important dans la bonne voie. S'attacher, de façon concrète, à constater l'influence du Marché commun sur les prix de divers biens de consommation conduit à reconnaître qu'il faut aussi agir activement afin de considérer avec plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'alors les intérêts des consommations de la CEE. De toute urgence, il faudrait qu'il en soit ainsi".

"DRAUSSEN VOR DER TÜR : DER VERBRAUCHER" (Le consommateur attend devant la porte), par Apitzsch - "Holzarbeiter-Zeitung" (DGB, Allemagne), n° 7, juillet 1965, pages 14 et 15

L'auteur de cet article, après avoir traité dans une série précédente des institutions européennes ainsi que des syndicats face à l'Europe, s'attaque à présent à l'analyse des diverses facettes du problème : "le consommateur et la CEE".

À la question : "Qu'a donc apporté la CEE au consommateur jusqu'à ce jour et que peut-elle encore lui apporter ?", on peut répondre, selon l'auteur, que les salariés et les consommateurs sont, "somme toute, restés les mains vides".

"Un des buts essentiels, à savoir la participation des consommateurs aux succès économiques de l'intégration européenne, se trouve noyé par l'esprit de profit qui, froidement anime l'industrie et l'agriculture, et que le gouvernement de la République fédérale encourage encore par sa politique économique qui va à l'encontre des intérêts des consommateurs".

Toujours selon Apitzsch, malgré l'abaissement spectaculaire des droits de douane et l'élargissement de l'offre, les prix des aliments de base n'ont cessé, jusqu'à ce jour, d'augmenter. "Il faut en rechercher les causes, d'une part, dans la concurrence défectueuse au sein de la CEE (...) mais, d'autre part aussi, dans l'établissement d'organisations européennes de marché pour les produits agricoles, entraînant une hausse des prix".

L'auteur constate, en conclusion, que le droit de formuler des avis accordé au Comité de contact des consommateurs de la CEE, Comité créé en 1962, ne répond pas - il s'en faut de beaucoup - à l'importance économique du groupe des consommateurs qu'il représente.

Les consommateurs, pense-t-il, ne sont pas assez solidement organisés "pour pouvoir participer, en tant que groupement puissant et reconnu, à l'élaboration de la politique économique. Il serait temps que l'on respectât, dans le Marché commun aussi, cette exigence qui veut que le client, le consommateur soit roi".

"PROBLEMES INTERNATIONAUX DU MOUVEMENT SYNDICAL" - "Syndicats" (FCTB, Belgique), n° 30 du 30.7.65, page 6

"Syndicats" expose comment le Congrès statutaire de mai, de la FCTB, a vu les problèmes d'organisation en matière syndicale et sur le plan européen.

Pour la FCTB "une fédération européenne des syndicats libres répondrait mieux aux nécessités de notre continent, qui est une mosaïque de traditions, usages et intérêts, mais qui évolue vers l'unité et qui a porté le berceau du syndicalisme moderne".

Pour l'organisation, "il n'est guère souhaitable qu'il y ait en Europe deux groupes de syndicats, quoique réunis en une organisation régionale CISL. Le secrétariat syndical européen ne sera jamais efficace et s'enlisera dans l'unilatéral et l'eurocratie s'il reste confiné aux Six, qui comptent nombre de romantiques (...). Dans chaque pays, à l'exception peut-être des petits, le mouvement syndical adopte une attitude teintée de tendance nationale, voire nationaliste. Chez les Six, cela peut conduire à un euronationalisme qui ne vaudrait guère mieux que celui des pays de la petite zone de libre-échange".

"Il faut insister - dit-on aussi dans cet article - auprès des Six de la Communauté économique européenne, pour qu'ils ne revendiquent ou n'entreprennent rien qui rendrait plus difficile ou impossible l'entrée de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège, de la Suède, de l'Autriche et de la Suisse. Par leur entrée à la Communauté, l'Europe des "Six" deviendrait l'Europe de la démocratie et du progrès pour la masse (...). Ainsi, les syndicats des Six ne devraient pas insister pour qu'un syndicaliste, comme tel, soit coopté comme membre de la Haute autorité européenne".

"Cette revendication - ajoute le journal - est inspiré par le souci de voir les syndicats associés systématiquement à toutes les mesures de la Commission de la Communauté, qui, bientôt, deviendra la Haute autorité européenne (...). En premier lieu, avoir un syndicaliste comme membre de cette Haute autorité ne donne pas la garantie que le mouvement syndical sera associé de près aux décisions. Il se pourrait bien que ce membre devienne pour la Haute autorité un chargé de mission envoyé auprès des confédérations syndicales pour leur exposer pourquoi la Haute autorité a fait ceci et décidé cela, et qui expliquerait pourquoi le mouvement syndical doit s'y rallier. Alors que le mouvement syndical devrait faire savoir à la Haute autorité ce que les travailleurs souhaitent, cette Haute autorité dicterait au mouvement syndical ce qu'elle souhaite que les travailleurs fassent".

Toujours à ce sujet, "Syndicats" poursuit : "Il y a encore une raison profonde qui peut être formulée comme question : seriez-vous d'accord qu'un syndicaliste, en cette qualité et en restant dirigeant syndical, entrât au gouvernement de votre pays ? Onze pays sur douze - la seule Autriche exceptée - diraient résolument "non !". Tout autant envers ce gouvernement supranational qu'envers leur gouvernement national, les syndicats doivent conserver leur liberté de contestation, la liberté de contester ce qui est fait ou projeté".

Une autre considération émise par "Syndicats" est que "La Communauté européenne doit être démocratique et viser à l'élévation du niveau de vie de la masse. Tous les pays qui en deviennent membres ou associés en vue de leur entrée comme membres, doivent, dans la réalité des faits, être comme les Six ou les Douze, démocratiques et progressistes. La Grèce est associée à la CEE et a une législation démocratique à laquelle est parfois fait violence. Les événements des dernières semaines en ont fait preuve. Les masses ouvrières ont un niveau de vie très bas, d'autant plus bas si on le compare à l'opulence des classes bien nanties. La Turquie est également associée à la CEE : la démocratie y est en voie d'édification mais encore loin de la plénitude; le niveau de vie des masses travailleuses y est incroyablement bas".

"Les "syndicats des six" - conclut le journal - doivent veiller à ce que l'assistance et l'aide de la CEE à la Grèce et à la Turquie allègent, améliorent fondamentalement le sort des masses et n'ajoutent pas encore à l'opulence des possédants".

"NOTRE JOURNÉE D'INFORMATION DU 2 SEPTEMBRE 1965" - "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 36 du 11.9.65, pages 8 et 9

La Centrale des métallurgistes de Belgique (FGTB) a tenu, le 2 septembre dernier, une journée d'études consacrée aux problèmes européens, au cours de laquelle ont fait des exposés MM. P.H. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, et Th. Rasschaert, secrétaire au secrétariat syndical européen CISL.

Th. Rasschaert a traité du sujet "Du syndicalisme sur le plan européen". Il a développé les raisons de l'attachement des organisations syndicales à l'intégration européenne et a donné les raisons pour lesquelles les organisations syndicales se trouvent souvent en état d'infériorité par rapport aux représentants patronaux. Selon lui, les difficultés tiennent aux motifs suivants : 1. différences de langue et de mentalité; 2. problèmes d'influence de représentativité, de tempérament, aussi; 3. disproportion dans la représentativité des grandes organisations syndicales nationales, interprofessionnelles et professionnelles; 4. structuration différente et parfois complexe des organisations représentées; 5. taux de syndicalisation différents d'un pays à l'autre; 6. existence, dans certains pays, d'organisations syndicales pluralistes : socialistes, chrétiennes, unifiées, etc.

"En résumé - a indiqué l'orateur - une série de facteurs socio-psychologiques complexes, où la nature humaine garde des "droits imprescriptibles", parfois négatifs.

"Certes, on s'est efforcé d'améliorer la situation, parfois avec un certain succès. Il semble qu'à l'avenir le choix des "centres d'intérêt" permettra de mieux entrevoir les problèmes et leurs solutions. Les rapports employeurs-ouvriers devront être réglés par des consultations régulières et précises à l'échelon syndical tout d'abord, au sein de la commission consultative ensuite. Cette double démarche préalable exercerait d'heureux effets sur le plan des rapports ultérieurs avec les représentants des gouvernements et avec les fonctionnaires de la Communauté".

"HET MEMORANDUM VAN HET VERBOND DER BELGISCHE NIJVERHEID" (II) "TEGEN EEN EUROPEES SOCIAAL BELEID !" (Le mémorandum de la Fédération des industries belges (II - Contre une politique sociale belge) - "De Volksmacht" (ACV, Belgique), n° 37 du 25.9.65, pages 5 et 6

Cet article, consacré aux aspects sociaux du mémorandum, se réfère plus particulièrement à ce que la Fédération des industries belges prévoit dans le domaine social, dans le cadre de la Communauté européenne. La première partie de l'article commente le texte de la FIB se rapportant aux problèmes sociaux nationaux. La seconde partie reprend le texte du mémorandum concernant les problèmes sociaux européens et contient des commentaires et critiques dont nous en reproduisons quelques-uns ci-dessous.

"Il est certain que la Communauté économique nous a apporté depuis 1958 un progrès social, mais peut-on dire que cela est exclusivement dû à l'application des règles du Traité et plus spécialement "au fonctionnement du Marché commun ?" (1). Ne faut-il pas également tenir compte de la haute

(1) Ne faut-il pas tout autant faire entrer en ligne de compte l'action, les efforts et la lutte des travailleurs et de leurs syndicats ?

conjoncture générale existant depuis 1960 ? Et si cette conjoncture devait changer, est-on tellement sûr que les forces spontanées du fonctionnement du Marché commun garantiraient l'harmonisation sociale dans le progrès ? Non, une politique sociale délibérée sur le plan européen est une nécessité".

"Le texte patronal part d'une confusion entre "harmonisation" et "progrès". Même si ces dernières années il y a eu en général en Europe un progrès social, l'harmonisation ne s'est pas réalisée dans la même mesure; les différences de salaire par secteur restent grandes, le degré de sécurité dans les pays reste inégal, les différences régionales en France et en Italie restent importantes".

Et l'article précise : "D'abord les travailleurs et leurs syndicats doivent s'organiser aussi fortement sur le plan européen que sur le plan national. Ensuite, ils doivent également - sur la plan national - poser des revendications qui soient dans la ligne d'une évolution européenne sociale".

"PRESSIEGROEPEN IN DE EEG" (Groupes de pression dans la CEE), par P. van Bijsterveld - "Evangelie en Maatschappij", n° 7-8 de juillet-août 1965, pages 185 à 188

L'article est consacré à un rapport concernant les "groupes de pression dans la CEE" publié au début de 1965 par l'Institut d'Europe de l'université d'Amsterdam.

La première partie résume brièvement le rapport en question.

La seconde partie est intitulée "initiative de valeur". L'auteur se réjouit de l'initiative prise par l'Institut d'Europe et est d'avis que l'examen a été fait sur une échelle trop modeste. Il prétend également que si le rapport contient une série de vérités, il contient également des imprécisions. Ce qui le choque c'est la tendance négative du rapport. Il regrette également qu'on n'ait pas précisé plus clairement ce qu'on entend par "groupes de pression".

Dans la troisième partie de son article, qui contient une série de conclusions, l'auteur estime qu'étant donné la situation de la Communauté européenne, il est indispensable de continuer et de développer cet examen.

"MARCHÉ COMMUN : LES BANQUES, C'EST AUSSI LES EMPLOYÉS" - "Vie ouvrière", (CGT, France), n° 1103 du 20.10.65, page 11

L'article, ainsi qu'un autre sur le même sujet publié par "L'Humanité" du 23 septembre, signale que les 23, 24 et 25 septembre a eu lieu la deuxième

conférence des délégués syndicaux appartenant aux banques centrales des pays de la Communauté européenne. "A cette réunion tenue à Paris (la première eut lieu à Rome) participaient les représentants CGT, CFDT, Autonomes et CGC de la Banque de France, deux syndicats de la Banque d'Italie et, pour l'Allemagne de l'Ouest, les délégués des syndicats des fonctionnaires et employés DAG et la Fédération des transports et services publics ÖTV (DGB). Après avoir confronté leurs expériences - écrit "Vie ouvrière" - ils sont convenus de discuter régulièrement sur les problèmes concrets posés par l'existence du Marché commun. Une prochaine conférence doit se tenir en Allemagne de l'Ouest, dans le courant de l'année prochaine".

### PROBLEMES SOCIAUX

"HYGIENE ET SECURITE A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DES DELEGUES MINEURS" - "L'écho des mines" (CFTC-Mineurs, France), n° 420 du 1-15.7.65, pages 1-8

"L'écho des mines" reproduit l'essentiel des exposés faits à la session des délégués mineurs qui s'est tenue à Paris les 8, 9 et 10 juin dernier. Une journée entière de cette session d'information a été consacrée à l'action de la Haute Autorité en la matière.

"DIALOGUE DE SOURDS A LA COMMISSION MIXTE DE LA CECA" - "L'écho des mines" (CFTC-Mineurs, France), n° 421 du 16-31.7.65, page 7

L'auteur de l'article rappelle qu'au cours de la réunion de la Commission mixte qui s'est tenue à Paris en juin dernier, les représentants des organisations syndicales s'étaient mis d'accord pour ne pas aborder l'ensemble du statut européen du mineur, mais réclamer la discussion sur deux points seulement, portant l'un sur l'internationalisation de la prime du mineur, l'autre sur l'instauration d'une prime de fidélité.

Les discussions - selon l'auteur - n'ont pas abouti à grand chose : de nombreux producteurs et représentants de gouvernements faisant preuve d'une mauvaise volonté évidente. Une fois de plus, les discussions sont restées au point mort.

"JOURNEES D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LA READAPTATION PROFESSIONNELLE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL" (CFTC-Mineurs, France), n° 423 du 1-15.9.65, page 8

"L'écho des mines" donne un compte rendu assez détaillé des journées d'études et d'information qui se sont tenues les 21 et 22 juin dernier à Strasbourg, sur les "Bases techniques et perspectives sociales de la



réadaptation", organisées par la direction générale "Problèmes du travail, assainissement et reconversion" de la Haute Autorité.

"DORTMUND, IL Y A UN AN", par Michel Bigourd - "L'ouvrier des mines", (CGT-FO, France), n° 912 du 4.7.65, page 1

M. Bigourd rappelle les buts de la manifestation des mineurs européens CISL qui s'est tenue à Dortmund le 4 juillet 1964. Il indique également que cette impressionnante manifestation internationale ouvrière a été le premier signal éclatant de la volonté de la corporation minière en vue d'aboutir à la réalisation du statut européen du mineur. Il conclut en écrivant que l'Europe sociale, pacifique et heureuse, les mineurs et similaires la veulent et qu'ils sauront la bâtir.

"L'IMPASSE", par Ch. Cortot - "Le réveil des mineurs" (CGT-FO, France) n° 112, juillet 1965, page 1

Le secrétaire général adjoint de mineurs FO consacre son éditorial à la réunion plénière de la Commission mixte charbon qui s'est tenue le 24 juillet 1965 à Paris. Il rappelle les différentes étapes de la question du statut européen du mineur et souligne une nouvelle fois l'importance de la manifestation de Dortmund du 4 juillet 1964.

"Il est bien dommage - écrit Ch. Cortot - que nous ne puissions pas entreprendre, momentanément, une action plus dure sur le plan syndical européen, telle qu'une grève limitée, certes, mais dans tous les pays de la CECA. A mon humble avis, le seul moyen pour faire fléchir l'opposition c'est l'action directe. Cette nécessité d'agir revient de plus en plus à l'esprit des militants, et il n'est pas exclu qu'ils parviennent à se mettre d'accord, un jour, sur ce point".

D'après l'auteur, "la réunion plénière de la commission mixte charbon du 24 juin 1965 à Paris a été pour le moins stérile, toujours à cause de la mauvaise volonté de certains patrons et délégués des gouvernements. En termes clairs - conclut Cortot - l'impasse subsiste".

"LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - UNE SESSION D'INFORMATION DE LA CECA" - "Au travail !" (CSC, Belgique), n° 26 du 3.7.65, page 7

L'hebdomadaire de la CSC donne un compte rendu de la session d'information consacrée à l'activité de la Haute Autorité dans le domaine de la construction de logements sociaux, qui s'est tenue à Luxembourg les 14 et 15 juin 1965.

"LE MEMORANDUM DU GOUVERNEMENT ITALIEN SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COMMUNAUTE" "Au travail !" (CSC, Belgique), n° 26 du 3.7.65, page 7

"Au travail !" reproduit l'essentiel du mémorandum italien au Conseil de ministres.

"FAIRE L'EUROPE", par Dejos - "L'action" (FGTB, Charleroi), n° 28 du 10.7.65, page 1

L'auteur de l'article donne un compte rendu de la réunion consacrée aux problèmes de sécurité, d'hygiène et de médecine du travail, qui s'est tenue à Strasbourg en juin dernier, et commente l'intervention du président de l'Intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA.

"Le président Gailly - écrit Dejos - a aussi, et surtout, mis l'accent sur la nécessité d'activer l'étude par des moyens financiers plus importants, en indiquant que l'on était loin, très loin d'avoir résolu cette grosse question purement humaine. C'est pourquoi A. Gailly - précise l'auteur - a réclamé à juste titre et avec force une plus grande représentation des travailleurs dans les différentes commissions spécialisées".

En conclusion, Dejos dit encore que "Gailly a posé sans détour la question de savoir ce que vont devenir ces études et recherches dans l'Europe de demain, à la suite de la fusion des trois exécutifs. Les travailleurs organisés - ajoute encore l'auteur - exigent fermement qu'elles soient maintenues, amplifiées et accélérées. Le monde du travail doit avoir sa place, toute sa place dans l'Europe qui se fait".

#### POLITIQUE AGRICOLE

"SENZA L'EUROPA, DIFFICILE RISANARE L'AGRICOLTURA" (Sans l'Europe, il est difficile d'assainir l'agriculture) - "Il lavoro italiano" (UIL, Italie) n° 36 du 3.10.65, page 6

Dans son article, l'auteur reporte les conclusions auxquelles sont parvenus les participants à la IIIe conférence des syndicats agricoles dans la CEE qui s'est tenue récemment à Bari.

En particulier, il y est souligné la nécessité de la mise en oeuvre d'une effective politique sociale commune et d'une politique des structures, qui non seulement garantira la stabilité du développement économique mais rendra aussi plus productives les interventions dans le domaine commercial.

## POLITIQUE REGIONALE

"C'E' SOLAMENTE UNA CERTEZZA : LA BATTAGLIA CONTINUA" (Il n'y a qu'une certitude : la bataille continue), par C. Savoini - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n° 38-39 du 12.9.65 - 2.10.65, pages 12 et 13

Dans cet article le programme d'action dans le domaine de la politique régionale de la Communauté économique européenne fait l'objet d'un examen approfondi. Le document présenté par la Commission de la CEE au Conseil de ministres est considéré comme une première contribution effective pour la réalisation de ces objectifs de politique régionale prévus dans le traité de Rome, dans le cadre plus général du renforcement et du développement des économies nationales des pays membres.

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### CEE

"EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE EN 1964", joint au "Huitième rapport général sur l'activité de la Communauté", en application de l'article 122 du Traité - août 1965 (édition stencillée), édité en français, allemand, italien et néerlandais.

"LES PROBLEMES DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LA COMMUNAUTE EN 1965", avril 1965 (8141/1/V/1965/5), édité en français, allemand, italien et néerlandais; Prix de vente : 60 FB, 6 FF, 4,80 DM, 750 Lit, 4,30 Fl., 0.8.6 £, 1.20 \$.

La Commission de la Communauté économique européenne a suivi, pour l'établissement du présent rapport, le sixième de la série, la méthode qui a été mise au point au cours des années précédentes. Elle s'est assuré le concours d'experts des ministères du travail des Etats membres et elle a, en outre, consulté son comité d'experts en conjoncture ainsi que des experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. Le rapport tient compte des informations et des avis recueillis au cours de ces consultations.

Il analyse l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté, dégage ses tendances générales et les facteurs qui la déterminent ainsi que les faits caractéristiques de la situation de la main-d'oeuvre par pays, par profession et par région. En outre, il esquisse les perspectives d'emploi pour les mois à venir et donne des estimations prévisionnelles pour 1965 des besoins et des disponibilités en main-d'oeuvre; enfin, il suggère, compte tenu de ces perspectives, certains moyens de favoriser à la fois une expansion économique sans heurts et un meilleur équilibre de l'emploi des travailleurs.

"LA POLITIQUE DE CONCURRENCE, PARTIE INTEGRANTE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DANS LE MARCHÉ COMMUN", discours prononcé par Hans von der Groeben, membre de la Commission de la CEE, président du groupe "concurrence", devant le Parlement européen à Strasbourg, le 16 juin 1965 - édité en français, allemand, italien et néerlandais (8158/1/VI/1965/5).

"LA POLITIQUE REGIONALE DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" (Rapports de groupes d'experts), Bruxelles, juillet 1964 (8154<sup>\*</sup>/1/VI/1965/5) édité en français, allemand, italien et néerlandais - Prix de vente : 120 FB, 12 FF, 9,60 DM, 1.500 Lit, 8,75 Fl., 0.17.6 £, 2.40 \$.

Trois groupes de travail ont été créés. Le groupe n° 1 a examiné : "Objectifs et méthodes de la politique régionale"; le groupe n° 2 : "L'adaptation des régions d'ancienne industrialisation"; le groupe n° 3 : "Moyens de la politique régionale dans les Etats membres".

## CECA

"LES REPERCUSSIONS DU PROGRES TECHNIQUE SUR LA STRUCTURE ET LA FORMATION DU PERSONNEL DES ACIERIES", édité en français, allemand, italien et néerlandais.

La Haute Autorité vient de publier sous ce titre une nouvelle étude sur la formation professionnelle dans l'industrie sidérurgique.

Cette étude est la deuxième à paraître dans la série de documents dont la publication a commencé en 1964 et qui sont plus spécialement consacrés à l'analyse des incidences du progrès technique sur l'emploi et la formation du personnel occupé dans les principaux services de production de l'industrie sidérurgique. Elle présente, sous forme de synthèse, les résultats de recherches entreprises dans les aciéries modernes des six pays de la Communauté. Les différents types d'aciéries étudiées sont : les aciéries Thomas, les aciéries à l'oxygène, les aciéries Siemens-Martin et les aciéries électriques.

"REPERTOIRE DES COMPTES RENDUS DES SESSIONS PLENIERES DU COMITE CONSULTATIF DE LA CECA", du 26.1.1953 au 14.1.1965 (de la 1ère à la 97ème session) (11554/2/65/1), édité en français et allemand.

Ce répertoire fait référence aux interventions consignées dans les comptes rendus analytiques, des membres et observateurs du comité consultatif et leurs suppléants ainsi que des membres et fonctionnaires de la Haute Autorité. Les indications contenues dans ce répertoire sont classées par rubriques, correspondant aux questions traitées au sein du Comité de la 1ère à la 97ème session.

"RESUME DU RAPPORT POLITIQUE ET DU 13ème RAPPORT GENERAL" - "Bulletin de la CECA", n° 55, n° 3/1965 (3717/2/65/1).

Le président de la Haute Autorité, M. Dino Del Bo, a présenté par ses discours du 24 mars et du 11 mai 1965, le "Rapport politique de la Haute Autorité" et le "13ème rapport général de l'activité de la CECA", au Parlement européen à Strasbourg. Le résumé de ces deux rapports se trouve dans ce bulletin.

## EURATOM

"L'ENERGIE NUCLEAIRE EN ALLEMAGNE", par W. Finke - "Euratom Bulletin" juin 1965 - Volume IV, n° 2, pages 34 à 43, en français, allemand, italien et néerlandais.

"L'ENERGIE NUCLEAIRE AUX PAYS-BAS", par Ir. Eduard Hoekstra - "Euratom Bulletin", septembre 1965, volume IV, n° 3, pages 66 à 73, édité en français, allemand, italien et néerlandais.

"L'IMPACT DU GAZ NATUREL SUR L'ECONOMIE ENERGETIQUE DE L'EUROPE", par J. Leclercq et M. Van Meerbeek - "Euratom Bulletin", septembre 1965, volume IV, n° 3, pages 74 à 78, édité en français, allemand, italien et néerlandais.

## CEE-CECA-EURATOM

"TRAITE INSTITUANT UN CONSEIL UNIQUE ET UNE COMMISSION UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET DOCUMENTS ANNEXES" - Décision des représentants des gouvernements des Etats membres, relative à l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des communautés.

## SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le service de presse et d'information des communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en français, allemand, italien et néerlandais : "Publications", n° 1/1965
- en allemand : "Das mittelständische Unternehmen in der EWG"
- en italien : "La politica sociale della CECA" n. 14  
"Una politica regionale per l'equilibrato sviluppo della Comunità" n. 15
- en portugais : "O que é a Comunidade europeia".

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au service de presse et d'information des communautés européennes, à Bruxelles

(244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer), ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, New York ou Washington).

### DIVERS

"L'AVENIR DES REGIONS AGRICOLES", par R. Livet - Editions ouvrières, Paris - Economie et Humanisme, Collection "Economie et civilisation - 236 pages - 1965.

Après avoir fait le bilan des faits existant dans l'agriculture : modifications régionales des structures de base (déplacement des cultures, relief, capital humain), inégale répartition de la modernisation, etc., l'auteur se tourne vers l'avenir en analysant les nouvelles tendances de régionalisation agricole.

"LE CITOYEN FACE A L'EUROPE", édité par le Mouvement de libération ouvrière (MLO) - 15, rue de Chabrol, Paris 10ème.

Selon les auteurs, cette première brochure, de caractère descriptif, tente une première démarche, une première connaissance. Depuis la naissance de l'Europe, en passant par la fiche d'identité des Six, et les institutions européennes, ce numéro des "Etudes ouvrières" nous amène à l'Europe économique et à l'Europe agricole.

Un second numéro est prévu pour la fin de cette année. Il sera consacré à la politique sociale, au consommateur européen, à la planification européenne et à l'avenir politique du Marché commun.

"STRUCTURE DES SALAIRES ET DIVERS ASPECTS DU REVENU SALARIAL - COMPARAISON INTERNATIONALE" (Tomes I et II) - Bureau de recherches et d'action économique (BRAEC) - 24, rue de Léningrad, Paris 8ème.

Selon les auteurs, s'il existe une corrélation étroite entre la structure salariale et les facteurs techniques de la production, indépendamment des systèmes politico-économiques, le tourneur de chez Renault, celui de chez Austin ou de chez Ford, devraient être rémunérés selon les mêmes critères "objectifs" que celui de Volkswagen ou de Pobieda. Dans le cas contraire, la prééminence du système économique, c'est-à-dire du "politique" est démontrée.

Au terme de leurs travaux, les auteurs de cette étude pensent avoir mis en évidence l'absence de lien technique solide "fatal" entre la spécificité du travail et celle des systèmes de rémunération.

"HISTOIRE DE L'UNITE EUROPEENNE", par Jean Lecerf, Edition NRF (Paris)  
Collection "Idées actuelles", 380 pages.

Dans ce livre, J. Lecerf décrit les différentes étapes de la construction européenne. L'Europe avance en lignes brisées, mais elle avance : après le succès de la CECA, l'échec de la CED, après le bon départ du Marché commun l'échec de la tentative d'union politique (plan Fouchet, etc.). Jean Lecerf fait défiler sous nos yeux tout ce panorama en l'élargissant aussi à l'Afrique associée, aux relations avec les USA.

L'auteur ne néglige pas l'anecdote, rapportant les propos entendus entre deux portes et esquissant des portraits.

Ce livre est préfacé par Jean Monnet.

"L'EUROPE ET L'ELECTRICITE", une étude de P.O. Lapie, membre de la Haute Autorité de la CECA.

Dans son numéro du 1er septembre 1965, la "Revue des deux mondes" (Paris), publie une étude de P.O. Lapie, membre de la Haute Autorité de la CECA, sur les problèmes énergétiques européens, montrant plus particulièrement "la tendance montante de l'électricité".

"DIE SUBVENTIONSPOLITIK DER HOHEN BEHÖRDE DER EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT FÜR KOHLE UND STAHL UND IHRE AUSWIRKUNGEN AUF DEN KOHLENBERGBAU DIESER GEMEINSCHAFT" (La politique de la Haute Autorité de la CECA dans le domaine des subventions et les répercussions de cette politique), par Ph. Bennecke (Westdeutscher Verlag GmbH Köln und Opladen).

Après avoir analysé les règles du traité instituant la CECA en matière de subventions et avoir donné un large aperçu critique sur les mesures concrètes d'intervention financière appliquées depuis la création de la CECA, par les Etats membres, l'auteur examine dans le détail les différentes propositions mises au point par le groupe de travail "Interexécutif énergie".



A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES, AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FAÇON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1985/3